Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 mars 2017

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 mars 2017 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 5 juillet 2017

Projet de procès-verbal de la séance du 22 mars 2017

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 22 mars 2017 à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 décembre 2016**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Désignations de représentants de l'Etablissement dans différents organismes**
4. **Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2016**
5. **Compte Administratif 2016**
6. **Budgets Supplémentaires 2017**
7. **Relance des marchés d'assurances**
8. **Inspection 2016 du barrage de Naussac**
9. **Avancement de l'analyse exploratoire des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues**
10. **Restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique sur les territoires des SAGE**
11. **Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Lignon du Velay**
12. **Point d'information sur l'évaluation de la politique d'accompagnement des SAGE en Loire-Bretagne**
13. **Projet de création d'une destination touristique Loire, de Gien à Roanne**
14. **Subventions « Patrimoine »**
15. **Gestion du personnel**
16. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Christian DUMAS, représenté par M. Joël CROTTÉ	Centre-Val de Loire
M. Benoit FAUCHEUX	Centre-Val de Loire
M. Laurent GERAULT	Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
M. André MARCHAND	Maine-et-Loire
M. Bernard PALPACUER	Lozère
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
M. Alain DESSERT	Moulins Communauté
Mme Isabelle DEVAUX	Saumur Val de Loire
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération

SICALA

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
M. Christian BARLE	Nièvre
M. Jean-Pierre REZÉ	Indre-et-Loire

Délégations de vote

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR

Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT

M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER

Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT

Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE

M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND

M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ

Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON

M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE

Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT

Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX

M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO

M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO

Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ

Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

Excusés

M. Jean-Luc BERGEON

M. Jean-Paul BOISNEAU

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Pierre BROSSELLIER

Mme Andréa BROUILLE

M. Jacques CHEVTCHENKO

Mme Frédérique COLAS

M. Jean-Jacques CORSAN

M. Jean-Louis DEMOIS

M. Thierry GAILLARD

M. Fabien GENET

Mme Chantal GIEN

Mme Pascale HAMEAU

M. Michel JOUBERT

Mme Djamila KAOUES

M. Jérémie LACROIX

M. Didier LAVILLE

M. Pierre LEFORT

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

M. Bruno LIANCE

M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ

Mme Aurélie MAILLOLS

M. Gabriel MAQUIN

M. Louis-François MARTIN

M. Sylvain MATHIEU

M. Jean-Claude MORIN

M. Simon PLENET

Mme Nathalie POIRIER

Mme Anne VERIN

Mme Marie-Thérèse VIALLE

M. Rémy VIROULAUD

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

MME Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière

M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

17-18-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 décembre 2016
17-19-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
17-20-CS	Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes
17-21-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget principal
17-22-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe «exploitation des ouvrages»
17-23-CS	Affectation des résultats - année 2016 Budget principal
17-24-CS	Affectation des résultats - année 2016 Budget annexe «exploitation des ouvrages»

17-25-CS	Budget supplémentaire du budget principal 2017
17-26-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal
17-27-CS	Budget supplémentaire du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2017
17-28-CS	Marchés d'assurances de l'Etablissement
17-29-CS	Avis sur le projet de SAGE Lignon du Velay
17-30-CS	Projet de création d'une destination touristique Loire, de Gien à Roanne
17-31-CS	Attribution d'un financement à l'association Les Chalandoux du 5ème vent (49)
17-32-CS	Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Loir-et-Cher (41)
17-33-CS	Attribution d'un financement à l'association SOLIDEX
17-34-CS	Transformation d'un poste rédacteur territorial

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, merci d'avoir répondu à notre invitation pour ce comité. Le quorum étant atteint, nous allons attaquer l'ordre du jour de ce Comité Syndical.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 décembre 2016

Le premier sujet est l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, donc du 7 décembre 2016.

Est-ce qu'il apporte des commentaires, des précisions ? Est-ce qu'il est accepté ? Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Il est proposé de prendre acte :

− tout d'abord, de la représentation-substitution de la Communauté Urbaine Tour(S) Plus aux villes de Tours et Joué-lès-Tours, ainsi que de la transformation de Saumur Loire Développement en Saumur Val de Loire ;

− ensuite, de la désignation des nouveaux délégués de Moulins Communauté : Alain DESSERT en tant que délégué titulaire remplaçant de Gilles BAY ; Saumur Val de Loire : Isabelle DEVAUX en tant que déléguée titulaire et Sophie TUBIANA en tant que déléguée suppléante ; et Tour(s)Plus : Jacques CHEVTCHENKO et Jean-Claude LEBLANC en tant que délégués titulaires et Barbara DARNET-MALAQUIN et Ludovina CAMPOS en tant que déléguées suppléantes.

Par rapport à Tours, je voulais saluer Yves MASSOT, qui a fait un travail remarquable au niveau de l'Etablissement. Il pilotait entre autres la Commission d'Appels d'Offres, il était très présent. Je l'ai appelé bien sûr pour le remercier. Donc merci à lui et bon vent à Tour(s)Plus sur d'autres compétences.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais ajouter qu'aujourd'hui nous allons changer le nom de Tour(s)Plus en Tours Métropole Val de Loire. Je vais rejoindre le ministre, M. Baylet, tout à l'heure pour cela. Tout est signé et c'est paru au Journal Officiel d'hier. Donc il faudra que vous changiez votre délibération. Alors autant que mes collègues puissent en décider maintenant plutôt que de revenir encore sur le sujet pour prendre une nouvelle délibération.

INTERVENTION DE […]

Sauf que ce n'est pas officiel en ce moment.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Normalement, l'officialisation se déclare 24 heures après la parution au Journal Officiel. Le décret est paru hier donc aujourd'hui nous sommes dans les 24 heures.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce sera un plaisir de passer cela dès la prochaine réunion. Ce que je vois, c'est que vous avez rajouté le mot Loire à Tours mais on vous rassure, on ne vous prend pas de royalties !

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Mais, nous étions là avant l'EP Loire !

INTERVENTION DE M. BARLE

Même avant la Loire.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Avant la Loire, peut-être pas !

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ecoutez, bon vent à la Métropole de Tours entre autres.

Sur ce sujet, je ne pense pas qu'il y ait des votes contre, d'abstentions ? Je vous remercie.

3. Désignations de représentants de l'Etablissement dans différents organismes

Juste un rappel de la désignation dans les CLE DE SAGE faite par le Président, en tenant compte de la proximité territoriale. Et la proposition de désignation des 4 représentants de l'Etablissement à l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, à laquelle nous adhérons.

- moi-même, en tant que titulaire
- membre suppléant : M. Gérard MALBO, 5ème Vice-président
- membre titulaire : M. Laurent GERAULT, 1er Vice-président
- membre suppléant : M. Louis de REDON, 4ème Vice-président

Voilà ce qu'on peut dire sur cette délibération. Je ne pense pas qu'elle apporte de commentaire particulier.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

4. Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2016

Je passe la parole à M. EUDE, notre Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Conformément à la pratique initiée en mars 2014, il vous est proposé cette année encore une présentation des principaux éléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2016.

En termes de structure de l'emploi, la répartition statutaire des effectifs fait apparaître que les effectifs de l'Etablissement se stabilisent en 2016 à 44 agents (43 au 1er janvier 2017).

Les efforts de réduction de la masse salariale se sont poursuivis, avec notamment la décision de ne pas pourvoir au remplacement d'un technicien principal de 1ère classe placé en disponibilité pour

convenances personnelles depuis le 1er janvier 2016, et celle du non remplacement d'un agent parti à la retraite au 1er janvier 2017.

L'évolution de la répartition entre fonctionnaires et contractuels est relativement stable depuis 2013, étant relevé que l'emploi d'agents contractuels s'inscrit toujours en réponse principalement à des besoins des services (31%).

La répartition des agents par catégorie est sensiblement identique depuis 2009. Il est à noter la part prédominante d'agents de catégorie A, à rattacher à la nature particulière des missions d'expertise, de conseil et d'appui assurées par l'Etablissement.

La répartition entre la part d'agents de la filière technique et de la filière administrative n'évolue pas en 2016. La part de 60 % des effectifs présents dans la filière technique depuis 2015 s'explique notamment par la nature particulière des missions confiées à l'Etablissement, dans le sens d'une technicité croissante.

Si les femmes représentent près de 60 % de l'effectif total de l'Etablissement, une situation quasiment stable depuis 2009, elles ne sont toutefois que 20 % à occuper des postes d'encadrement (directeur ou chef de service).

Pour autant, depuis 2007, il apparaît que l'écart entre la répartition hommes/femmes de la filière technique a disparu ou est vraiment minime.

Pour ce qui est de la répartition par âge, plus de la moitié des agents en poste en 2016 avaient moins de 35 ans.

La moyenne d'âge des agents augmente légèrement depuis 2009 pour se stabiliser à 37 ans depuis 2015.

En 2016, il est à noter que l'Etablissement comptait un travailleur handicapé dans ses effectifs.

En termes de temps de travail : quand bien même le pourcentage d'agents occupant un emploi à temps complet n'évolue pas entre 2015 et 2016, il est rappelé toutefois l'augmentation depuis 2011 des agents inscrits sur des temps partiels (de droit ou sur autorisation), ce qui ramène l'effectif de l'Etablissement à 42,1 ETP.

Sur ce temps de travail, les agents ont suivi 65 jours de formations en 2016, majoritairement de perfectionnement.

Il est précisé que dans ces jours de formation ne sont pas comptabilisées les formations prévisionnistes assurées en interne. 6 agents de l'Etablissement ont été concernés par ce dispositif en 2016, pour un total de 63,5 jours, donc des formations concentrées presque exclusivement sur le service rendu par l'Etablissement à ses collectivités.

En termes d'absences, autre point extrêmement important : pour l'année 2016, la moyenne du nombre de jours d'absence pour maladie s'établit à 7,20 jours/agent. Toutefois, sur les 317 jours de maladie ordinaire, deux agents comptabilisent à eux seuls 270 jours, ce qui ramène la moyenne à 1,1 jour de maladie ordinaire par an pour les autres agents de l'Etablissement. J'ai bien dit 1,1 jour par an, un chiffre à comparer à celui très supérieur fourni dans l'étude nationale réalisée par les assureurs.

Pour ce qui concerne l'indemnisation chômage, au titre de l'auto assurance avant novembre 2015, le nombre de personnes concernées est de 10 en 2016 contre 13 en 2015 et 2014. Au 31 décembre 2016, il restait 9 personnes dans le dispositif d'indemnisation par l'Etablissement. Cette durée moyenne d'indemnisation pour l'ensemble des agents indemnisés depuis 2016 se situe entre 0 et 6 mois pour 14 agents, de 6 mois à 1 an pour 7 agents et de plus de 1 an pour 10 agents.

Il semble donc que la technicité des agents leur ait permis, pour plus des deux tiers d'entre eux, de retrouver un emploi en moins d'un an malgré un contexte économique que l'on pourrait qualifier de peu porteur.

Les dernières indications fournies concernent le pourcentage des agents ayant bénéficié d'une participation de l'employeur à leur protection sociale depuis 2014. J'ajoute aussitôt que le montant maximum par agent est de 15 € net par mois.

Voici ces quelques éléments qui viennent compléter ceux dont vous disposez par ailleurs mais qui permettent de dresser chaque année une évolution de l'état social de l'Etablissement à travers ces quelques indicateurs.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur le Directeur pour cette présentation. Il y a un indicateur auquel je suis assez sensible, c'est l'absentéisme, qui donne quand même une image assez précise d'une structure, de son dynamisme et du bien-être dans cet Etablissement. Vous l'avez dit, quand on voit le faible taux d'absentéisme, cela prouve quand même qu'il y a une solidarité au sein de cet Etablissement, qui fait plaisir, et je vous en remercie Monsieur le Directeur. Je vous demanderai de faire part à l'ensemble des collaborateurs de ce travail important.

Vous l'avez vu, un nombre pas très important de salariés, sachant que sur le nombre de personnes au sein de l'Etablissement il y a tous les agents qui pilotent les SAGE. Dedans, il y a aussi les agents qui sont sur les sites de Naussac et Villerest. Donc c'est vrai qu'il en reste finalement peu à Orléans. Comme cela a été dit ce matin à la réunion avec le Département, on sait qu'on est à la limite de l'exercice. On n'est pas en mode dégradé mais pas loin. Cette fois, je crois qu'on atteint le plancher pour continuer à gérer cet Etablissement de manière cohérente et efficacee, sachant quand même qu'on gère des choses importantes : des crues, de l'étiage, avec de la sécurité. On ne peut pas non plus descendre trop bas parce qu'il ne faudrait pas mettre en péril la sécurité et le bien-fondé même de notre Etablissement. Donc, bravo pour ce bilan social et cela laisse augurer quand même de belles choses pour notre Etablissement.

Je ne sais pas s'il y a des personnes qui veulent compléter. Il n'y a pas de vote, c'est une information.

Encore merci pour cette présentation.

5. Compte administratif 2016

On passe au compte administratif 2016. Il s'agit bien sûr d'approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs et aussi d'affecter les résultats de clôture.

Après intégration de l'excédent de résultat 2015 reporté avant la prise en compte des restes à réaliser, il est constaté un résultat global de clôture consolidé (budget principal et budget annexe), de 5.833.429,86 €, en baisse de 408.422,54 € par rapport à 2015.

Pour le budget principal, il est constaté un résultat global de clôture de 3.575.990,26 €, réparti comme suit : 2,9 M€ en fonctionnement et 0,68 M€ en investissement.

Il y a des restes à réaliser, qui s'élèvent : en dépenses à 3,4 M€ et en recettes à 2,2 M€, de mémoire.

Après prise en compte des restes à réaliser, on le verra tout à l'heure dans le budget supplémentaire, on envisage de mobilier les crédits sur chaque action de la façon suivante :

- Pour le volet « Prévention et réduction du risque inondation »

Le reliquat de l'ordre de 238 k€ devrait permettre l'inscription des dépenses nécessaires aux lancements d'actions confiées à l'Etablissement dans ce domaine d'intervention revêtant un caractère prioritaire à l'échelle du bassin fluvial.

- Pour le volet « Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du patrimoine) »

Le montant de 613 k€ devrait permettre notamment l'inscription des dépenses nécessaires aux lancements d'actions confiées à l'Etablissement dans ce domaine d'intervention.

- Pour le volet « Aménagement et gestion des eaux »

Le résultat de l'ordre de 590 k€ correspond notamment à la mobilisation du reliquat des crédits de Chambonchard pour la phase de conception des SAGE Cher amont et Cher aval.

- Pour le volet « Fonctionnement administratif de l'Etablissement »

L'excédent, de l'ordre de 780 k€, devrait permettre de faire face à des évolutions des dépenses, notamment celles découlant de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, ainsi que l'inscription de crédits pour sécuriser la gestion de l'Etablissement (prestations de conseils juridiques ou accompagnement RH), ou encore de compenser le désengagement en termes de subventions – on ne sait jamais ce qui peut arriver – voire d'assurer des avances de trésorerie dans l'attente de versement de ces dernières.

- Et enfin, pour le volet « Patrimoine foncier de l'Etablissement »

Le reliquat, de l'ordre de 200 k€, correspondant aux dépenses liées à la gestion du patrimoine foncier (taxes foncières, frais de notaires, mises en sécurité, traitement des déchets).

Voilà pour le budget principal.

Pour le budget annexe, il est constaté un résultat global pour 2016 de 2.257.439,60 € réparti comme suit : 1,56 M€ en fonctionnement et 0,69 M€ en investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent : en dépenses à 1,2 M€.

Après prise en compte des restes à réaliser, il est envisagé de mobiliser le reliquat de l'ordre de 1 M€ pour l'inscription des dépenses nécessaires à la bonne gestion des ouvrages, y compris pour des opérations dont la réalisation gagnerait à être anticipée dès cette année.

Voilà. C'est simplement les résultats du compte administratif qui sont quand même assez intéressants, sachant qu'on a toujours nos provisions sur les ouvrages qui sont bien sûr incluses dans les comptes. On ne revient pas dessus mais il est important de le signaler.

Voilà assez rapidement ce que l'on peut dire sur le compte administratif 2016.

Monsieur le Directeur, je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose.

Simplement qu'ils sont conformes au compte de gestion. C'est la moindre des choses, mais c'est toujours mieux quand c'est dit.

Y a-t-il sur ce compte administratif des questions, des interrogations, des demandes d'éclaircissements ?

S'il n'y en a pas, vous connaissez la procédure : je vais me retirer et laisser la présidence au 1er Vice-président, Laurent GERAULT, pour faire voter ce compte administratif.

INTERVENTION DE M. GERAULT

Y a-t-il des votes contre l'approbation du compte de gestion et du compte administratif sur le budget principal ? Des abstentions ? Adoption à l'unanimité.

Je vous remercie.

Y a-t-il des votes contre l'approbation du compte de gestion et du compte administratif sur le budget annexe « Exploitation des ouvrages » ? Des abstentions ? Adoption à l'unanimité.

Je vous remercie, j'en ferai part au Président.

Pour ce qui est de l'affectation des résultats, on peut peut-être attendre le retour du Président. Je pense que c'est de son domaine de compétence. J'ai atteint les limites du mien.

retour dans la salle de M. FRECHET

Monsieur le Président, les deux comptes ont été adoptés à l'unanimité et on vous attendait pour l'affectation des résultats.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, cher Laurent. Merci à tous les délégués pour leur confiance et merci aux services de l'Etablissement qui ont accompli tout ce travail pour arrêter les comptes.

INTERVENTION DE M. EUDE

Il y a ensuite l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Par rapport à ces affectations, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

6. Budgets supplémentaires 2017

Vous savez que le budget primitif est voté en fin d'année, donc on se sert de ce budget supplémentaire pour ouvrir et alimenter les lignes.

Ce projet de budgets supplémentaires a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire, c'est quand même important de le dire. Par ailleurs, le projet de budgets supplémentaires permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2016 en dépenses et en recettes. Il s'agit également d'inscrire les écritures relatives aux amortissements.

Budget principal

Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires sur les actions suivantes :

- Pour le volet « Prévention et réduction du risque inondation »

20 k€ visant une intervention sur site d'un groupe d'étudiants (projet collectif), focalisée sur la réduction de vulnérabilité d'un territoire à enjeux ;

127 k€ pour la configuration de modalités de gestion patrimoniale des infrastructures et la prise en considération du cas particulier des digues amovibles ; le partenariat technique amorcé avec le CEREMA et l'IRSTEA ainsi qu'une expertise économique et financière en lien avec la construction du PAIC ;

90 k€ pour la relance des actions de réduction de vulnérabilité en direction des acteurs économiques via notamment des actions d'information/sensibilisation ciblées ou la mise à disposition en ligne d'outils d'autodiagnostics pour les entreprises volontaires ;

- Pour le volet « Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine) »

100 k€ afin de développer et mettre en place un outil de capitalisation et de gestion des connaissances produites par l'Etablissement ; de mener un travail de préfiguration d'un réseau de coopération européenne des grandes régions fluviales ; de réaliser une analyse préalable au portage par l'Etablissement du projet de création d'une destination touristique Loire, de Gien à Roanne – on le verra tout à l'heure – ; et de réaliser un quatrième livret de vulgarisation de résultats de travaux réalisés par l'Etablissement ;

30 k€ nécessaires à la poursuite de la réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel ;

20 k€ de crédits complémentaires pour le soutien de projets « Patrimoine ».

- Pour le volet « Aménagement et gestion des eaux »

Il s'agit pour l'action SAGE Allier aval d'inscrire 173,4 k€ correspondant à la réalisation d'un plan de gestion des zones humides, préservation et restauration de la dynamique fluviale, des gravières du Val d'Allier, de la définition des travaux de réhabilitation de 2 sites de gravière à risque vis-à-vis de la dynamique fluviales, ainsi que des tableaux de bord et d'acquisition de données.

- Pour le volet « Fonctionnement administratif de l'Etablissement »

Il est à noter la mise en place d'une provision pour risque de 850 k€ afin de compenser des désengagements en termes de subventions, voire d'assurer des avances de trésorerie dans l'attente de versement de ces dernières, ainsi que l'inscription de crédits à hauteur de 203 k€ permettant notamment le remplacement de 2 véhicules de service, l'acquisition d'outils de gestion GED et bases de données, une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la remise en concurrence des contrats télécommunications/internet et le passage à la fibre, et enfin l'acquisition d'une solution d'administration de points visioconférence.

- Et enfin, pour le volet « Patrimoine foncier de l'Etablissement »

42 k€ permettant de faire face aux charges obligatoires liées au foncier (taxes foncières et assurances notamment).

<u>En conclusion</u>

Le budget principal s'établit à 6.110.194,08 € en dépenses et 6.899.461,05 € en recettes. Il est donc présenté en suréquilibre, en conformité toutefois avec la règlementation en vigueur, du fait de la reprise du résultat antérieur d'investissement et de l'inscription des écritures d'amortissement.

Le budget annexe : il s'agit pour l'essentiel d'inscrire les crédits nécessaires pour les actions suivantes :

- « Exploitation, entretien et aménagement de l'usine du barrage de Naussac »

320 k€ permettant la réalisation de travaux de la vanne de tour de prise (tranche optionnelle), du garde-corps du pont roulant, des vérins de la vanne sécurité, de couronnement et de sécurisation du site, ainsi que d'une étude de stabilité.

- « Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest »

583 k€ correspondant d'une part aux crédits relatifs à l'étude de structure des sirènes, à la vanne de garde, à la sécurisation du site, aux joints de la vanne VS6, à l'ascenseur et à l'acquisition de pièces de réparations ; d'autre part des crédits pour des prestations relatives à l'enlèvement de flottants, la maintenance intrusion/incendie et une analyse de l'impact de lâchures sur la température et l'oxygène à l'aval de l'ouvrage.

Le budget annexe s'établit quant à lui 3.031.212,03 €.

Voilà donc l'affectation de tous ces résultats par rapport à un budget supplémentaire 2017.

Par rapport à tous ces nouveaux crédits, je le rappelle, il n'y a pas d'appel à contributions. C'est quand même la base de tout. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

Oui, je vous en prie.

INTERVENTION DE M. DESSERT

Je suis délégué de Moulins Communauté. Nous, sur notre territoire, on est assez soucieux du maintien des protections de berges existantes et donc on est très inquiet quand on voit des budgets sur la destruction des berges et des éventuelles protections qu'il y a. J'émettrai donc simplement cette réserve. Sur notre territoire, on veut conserver nos berges. Toute mesure qui va faire l'augmentation de la dynamique fluviale nous pose quelques soucis, notamment actuellement la mise à 2 fois 2 voies de la RCEA. Et donc on est sur des problématiques où c'est compliqué chez nous. Je tenais à vous en faire part. Rien d'autre, c'est tout.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je comprends votre questionnement mais encore une fois, l'Etablissement n'impose jamais rien aux collectivités. On est là en appui technique. Après, chaque collectivité reste maîtresse du respect de ses obligations et des travaux qu'elle veut faire. On ne va pas se substituer, loin de là. On est à votre service, vous voyez ce que je veux dire. Ne vous inquiétez pas là-dessus.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je voulais simplement abonder un peu dans le sens de mon voisin de Moulins parce qu'il est vrai que la dynamique fluviale a une importance qui a été démontrée et notamment pour la « re sédimentation » – permettez-moi le terme – qui s'est enfoncé de plus d'un mètre au siècle dernier suite à l'extraction intempestive des granulats, puisqu'on a en quelques décennies extrait plus de milliers d'années de sédimentation. Néanmoins, il faut quand même respecter un certain équilibre parce qu'à certains endroits, on ne peut pas laisser faire n'importe quoi au fleuve. Il faut bien protéger aussi ce que l'homme a installé, a organisé. Il fait aussi partie de l'écosystème, cet individu-là, cette espèce, si j'ai bien compris Darwin, au sommet de la pyramide. Il faut donc respecter un certain équilibre et j'abonde un peu dans le sens de ce monsieur, pour avoir été confronté au problème de nombreuses fois ici dans cette enceinte.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ce budget supplémentaire ? des abstentions ? Je vous remercie.

Donc, approbation du budget supplémentaire 2017.

Pour le budget principal, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Et pour la constitution d'une provision semi-budgétaire, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Donc, tout ce qui est budgétaire – j'étais allé un peu vite, j'avais fait voter l'ensemble – a été voté à l'unanimité et je vous en remercie.

Par rapport à des personnes qui doivent partir, si cela ne vous embête pas, on va passer directement au point n° 13.

13. Projet de création d'une destination touristique Loire, de Gien à Roanne

Il y a des personnes qui doivent faire une présentation. Donc si vous voulez vous avancer. Et puis M. Renaud COLIN aussi. Donc bienvenue. Je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président. En attendant que la présentation démarre, simplement un élément pour rappeler que l'Etablissement avait été mandaté lors du Plan Loire 2000-2006 pour faciliter et appuyer l'émergence des véloroutes dans les régions amont du bassin de la Loire – c'est un point qui sera peut-être évoqué également. C'est ainsi qu'il a participé, avec 18 autres partenaires, au projet européen de création de l'EuroVélo 6 entre l'Atlantique et la mer Noire qui est aujourd'hui la destination la plus populaire des EuroVélo-routes. La mission de l'Etablissement, plus précisément, entre 2004 et 2006 avait été de travailler sur le chaînon manquant entre Nevers et Châlons-sur-Saône notamment sur la définition du tracé, de la signalétique et de la structuration du réseau.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vais vous demander de vous présenter, si vous voulez bien.

INTERVENTION DE M. DEMAILLET

Christian DEMAILLET, Président du Conseil de Développement du Pays de Nevers - sud Nivernais. Je suis accompagné de Cécile DESPALLES, qui est chef de projet de cette Loire destination itinérance.

Monsieur le Président, Messieurs les élus, merci de nous recevoir pour cette présentation. Nous voulions porter à votre attention la démarche que nous avons entreprise il y a déjà quelque temps.

On voulait vous parler d'une ambition partagée : l'émergence d'une destination touristique reconnue « Loire itinérance ». Alors, pourquoi Loire itinérance ? Non pas en opposition à la Loire à vélo et aux sources de la Loire mais simplement parce qu'il s'agit d'un tronçon, que vous voyez apparaître sur cette carte, qui d'un point de vue notoriété n'existe pas. Pour tout un chacun, la Loire commence aux châteaux de la Loire ; éventuellement il y a le mont Gerbier des Joncs mais il est vrai que toute cette Loire sauvage, inexploitée, méconnue, n'a aucune reconnaissance, et nous tenions, les territoires qui la composent, à la faire exister et pour cela construire autour de ce territoire une destination touristique en tant que telle. C'est un travail qui est élaboré depuis deux ans. Le Pays Nevers - sud Nivernais que je représente en a été le chef de file porteur de projet et s'est chargé de réunir tous les acteurs autour de ce territoire :

- 3 Régions : Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 6 Départements : Loire, Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Allier et Loire ;
- 24 EPCI.

de manière à construire cette destination de la manière la plus efficace possible.

Nous avons pour l'instant connu plutôt une grande réussite dans la mesure où nous n'existons ni en tant que syndicat mixte ni en tant que collectivité, quelle qu'elle soit, c'est simplement la réunion de bonnes volontés et ce qui a réuni les gens, c'est le projet. C'est le projet qui a été le plus fort et qui a fait qu'on a été rejoint dans notre démarche, notamment – parce que c'est parti entre la Nièvre et la Saône-et-Loire – par la région de Gien, donc région voisine d'Orléans, et jusqu'à la région de Roanne qui a tenu à faire partie de cette initiative. Nous l'avons présenté – vous étiez présent, Monsieur le Président – dans le bureau du Député-Maire de Roanne.

Je vous remercie de nous mettre dans cet ordre du jour. On va passer rapidement.

Les objectifs :
- se réapproprier la Loire et être connu – je l'ai évoqué précédemment ;
- un destination concurrentielle autour d'une itinérance nature : oui car on a une Loire qui est peut-être la plus sauvage de son parcours, d'une certaine manière, et qui profite effectivement d'une apparence et d'un visage extrêmement naturel et sauvage, et qui bénéficie à la notoriété du fleuve dans la mesure où, d'un point de vue européen, on parle du dernier fleuve sauvage d'Europe, sachant que le côté sauvage se trouve essentiellement pratiquement dans ce secteur-là.

L'ambition :
- Jouer collectif, puisque la pertinence de cette échelle va au-delà évidemment des territoires administratifs. On sait très bien que les touristes n'ont pas de frontières et ils vont dans une destination quelle qu'elle soit en passant de l'un à l'autre et c'est tant mieux. Ça veut dire qu'on a travaillé autour d'un véritable bassin de consommation touristique au-delà des limites administratives.
- Nous souhaitons renforcer l'attractivité touristique du territoire en créant une destination nationale voire internationale mais avec tout ce que ça comporte : un volet communication mais aussi un volet avec du contenu. Il ne s'agit pas de valoriser ou de vanter une destination touristique, il faut aussi qu'on y trouve une certaine qualité et cette démarche est faite aussi pour y travailler.
- Et donc les échanges et mutualisation et complémentarité entre les espaces touristiques qui sont vastes et variés. Nous jouons plus sur la diversité de cette itinérance du patrimoine et de tout ce qu'on peut y trouver : on parlait de l'EuroVélo 6 qui évidemment la traverse ; on joue plus sur la variété de toutes ces activités que l'on trouve autour de cette Loire qui est évidemment le fil conducteur, que sur des points très précis d'activités.

L'organisation linéaire, en escale, c'est un schéma de propositions : dans la chronologie des événements, nous avons pu mandater un bureau d'études qui a travaillé spécifiquement sur notre démarche de la destination et notamment évidemment pour y donner et y apporter du contenu.

Vous avez là les différents espaces avec des thématiques qui pourraient être développées. Rien n'est complètement définitif. Donc la culture des mots et la confluence vers le bec d'Allier aussi - je salue la présence de M. BARLE parmi nous, qui fait partie de cette destination, d'une certaine manière, et notamment qui a œuvré longtemps au Pays Nevers - sud Nivernais et à ce titre connaît bien donc notre projet. Et finalement, l'Allier s'est avéré un partenaire logique naturel de cette destination de par ses spécificités, de par ses contours.

On a parlé aussi d'une « Loire inspirante ». Notamment Cluny a essaimé dans notre Région.

Nous avons une « Loire gourmande ». Nous allons jusqu'à Roanne et ce n'est pas vous, Monsieur le Président, que je vais convaincre que la Loire est gourmande.

Et le val d'Allier qui vient se rattacher.

Des défis stratégiques :
- Structurer et muscler l'offre, on l'évoquait, les produits, l'aménagement, les services. On doit être en services de haute qualité, c'est indispensable. Si on veut être digne d'une destination touristique au moins nationalement connue voire internationalement connue, il est évident qu'il faut qu'on lui apporte du contenu, de la densité, et que les prestataires du tourisme qui travaillent avec nous - on a associé évidemment également les socio-professionnels - devront étoffer leur offre de manière à ce qu'on y trouve une véritable qualité.
- Un défi sur le marketing innovant. Nous y travaillons également. Nous sommes en train d'évoquer évidemment un nom, une signature. Il y a du benchmark qui se fait, justement, pour essayer de travailler et puis d'élaborer un schéma de communication qui soit cohérent et digne de la destination, et digne surtout de l'ambition que nous mettons dans cette destination.
- Et, enfin, poser les bases d'une gouvernance. Le Pays Nevers - sud Nivernais n'a pas vocation à porter jusqu'au bout cette démarche. Nous sommes un animateur. Au départ, nous avons été un agitateur puisqu'on s'est emparé de cette démarche, on a initié cette démarche et ensuite on l'a animée, mais il est évident que maintenant le problème de la gouvernance doit être évoqué, pour des raisons d'efficacité, des raisons de prises de décisions autour de la démarche qui est entreprise dorénavant. Une gouvernance en cours d'évolution.
Le Pays Nevers - sud Nivernais est pour l'instant pilote et animateur de cette coopération. Un comité de pilotage est en train de se mettre en place. Nous avons une première réunion de travail, autour d'un éventuel comité de pilotage, qui aura lieu demain. Accompagnant cela par Territoire Conseil qui va donc nous guider dans la formation et dans la réalisation d'un comité de pilotage qui pourrait être cohérent par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés, où seront représentées les Régions ; les Départements, par leurs différentes structures et collectivités ; les Pays également puisque c'est parti d'initiatives de Pays au départ, qui couvrent ces territoires ; et des EPCI.
Une réflexion est donc en cours évidemment sur cette gouvernance.
Lors de notre visite à Roanne, c'est Monsieur NICOLIN, je crois, qui avait proposé éventuellement que votre Etablissement, l'Etablissement public Loire, puisse prendre en charge – c'est une éventualité évidemment qui nous a été proposée, qui doit être de toute façon réfléchie autour du comité de pilotage politique qui est va être mis en place dès demain et après les réflexions diverses et variées que nous allons mettre en œuvre avec, donc, Territoires Conseil, pour savoir quelle est la gouvernance la plus adéquate, la plus cohérente, pour faire vivre cette destination.

Et bien je crois que c'est fini. Ecoutez, voilà, j'ai été le plus bref possible. Je crois que ce petit document pourrait parvenir à chacun de ceux qui le souhaitent pour s'en imprégner un peu plus. Nous avons évidemment des choses beaucoup plus conséquentes à vous fournir si vous le souhaitez. Es tous cas, je vous remercie de m'avoir écouté.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur DEMAILLET. Y a-t-il des questions ou des propositions ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Qu'est-il exactement demandé à l'Etablissement public Loire ? C'est de porter le projet ? Parce que je vois qu'il y a un crédit de 15.000 € qui est prévu. Donc, c'est une subvention qu'on doit donner ? C'est une provision pour gérer le projet par la suite, pour le porter réellement ? Moi, le projet me paraît séduisant mais bon, est-ce que c'est à l'EP Loire de le porter ? La question est là. Et est-ce que l'EP Loire doit financer ? Puisque, en fait, jusqu'à maintenant, tout ce qui était sur un territoire particulier était financé par les gens de ce territoire et non pas par l'Etablissement public Loire.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour apporter un élément de réponse technique : les 15.000 € auxquels vous faites allusion, c'est simplement un montant de coûts éventuels liés à une prise de décision de l'Etablissement par rapport à un tel portage, ce n'est pas pour assurer le portage de la totalité de l'opération. S'il faut

faire des analyses économiques, des analyses juridiques, aujourd'hui, le maximum de crédits que l'Etablissement mettrait pour s'assurer, avant éventuellement de prendre le portage de l'animation d'un tel dispositif, qu'il est dans les clous, se situe à cette hauteur-là. Ce ne sont pas des coûts correspondant au portage. Le coût du portage serait lié à l'opération en tant que telle, c'est-à-dire apporter comme toujours par ceux qui bénéficient de l'opération. Par définition, ceux qui en bénéficient sont ceux qui contribuent au financement de l'opération. Là c'est simplement prévoir que si jamais se concrétisait cette proposition d'un portage par l'Etablissement, qu'on ne se contente pas simplement de dire oui ou non mais qu'on puisse faire une analyse un peu plus fouillée, en ayant prévu que le maximum d'argent qu'on pourrait dépenser serait 15.000 €. Voilà ce dont il s'agit. Pour le reste, cela a été rappelé par Renaud COLIN, sur la question d'une intervention de l'Etablissement public Loire, c'est à rattacher notamment aux propositions qui avaient été faites en son temps par le Président DOLIGÉ lorsqu'il s'était agi d'intervenir sur les corridors fluviaux, par exemple pour favoriser les mobilités douces à l'échelle du bassin fluvial ; c'est en lien également avec l'implication de l'Etablissement dans la construction de l'EuroVéloroute 6 et le fait qu'il a organisé la constitution du chaînon manquant sur la partie bourguignonne ; c'est rattaché à ces expériences là mais, je répète, cette fois uniquement en termes d'animation : il ne se transforme pas en opérateur touristique, il ne se transforme pas en commercial de l'opération, il se transforme simplement en porteur administratif et financier d'un projet. Il ne fait pas à la place de, il fait simplement le back-office pour le compte des autres selon les modes administratifs qui sont les siens, c'est-à-dire en économisant les moyens financiers et humains. Voilà, c'est tout.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je pense qu'on souffre tous, élus autour de cette table, de la multiplicité des structures. On parle tous qu'il faut rationaliser, qu'il faut mutualiser, qu'il faut simplifier, qu'il faut être efficace. C'est dans ce sens-là qu'Yves NICOLIN - j'étais là et vous étiez présents tous les deux, Madame DESPALLES aussi - a tout de suite réagi - parce que bien sûr vous demandiez une participation de l'agglomération roannaise - en disant « OK je veux bien mais si c'est pour payer une structure, des bureaux, faire des comités et ainsi de suite, ce n'est pas la peine » ; en indiquant que l'EP Loire pourrait être structure porteuse. On est bien d'accord, il est hors de question de financer toute l'opération mais, je pense que le portage est tout à fait dans le sens de l'EP Loire. Et, encore une fois, si on veut rationaliser et ne pas se démultiplier nous en tant qu'élus, cela peut être une bonne chose et c'est pour cela que j'ai trouvé cette initiative d'Yves NICOLIN très intéressante et c'est pour cela qu'elle arrive aujourd'hui ici dans ce Comité Syndical.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Pour compléter ma position, en tant que représentant du Département du Puy-de-Dôme : on a un autre territoire, qui est sur la Dordogne, où on a pris une position de rester en retrait : Financement destinations, parce qu'on ne peut pas financer toutes les destinations touristiques qu'on peut imaginer. Donc je m'abstiendrai sur ce dossier. Je ne veux pas empêcher que cela se fasse mais je suis réservé sur le financement qui est réparti sur tout le territoire, c'est ça qui me gêne un tout petit peu.

INTERVENTION DE M. FRECHET

D'abord il n'y a pas de vote sur le projet aujourd'hui, c'est juste une présentation, mais encore une fois, qu'on soit bien clair : il n'est pas question que l'Etablissement sur ses fonds finance cela, c'est un portage, c'est toute une structure. Pourquoi est-ce que cela arrive ici aujourd'hui ? Parce qu'en effet, chaque collectivité va apporter des fonds et chaque collectivité dit « on veut bien apporter des fonds mais il faut que ça aille directement à ce projet et non pas dans des frais de structure qu'on connaît tous et en plus avec des problèmes de représentation des élus » ? Enfin voilà, on connaît tous cela. C'est donc pour cela qu'il avait proposé instantanément de réfléchir et de travailler pour qu'éventuellement l'EP Loire soit la structure. Encore une fois, on est là, on existe, et je pense que c'est intelligent.

INTERVENTION DE M. DEMAILLET

Je vais être très clair, au risque de me montrer provocateur : nous n'avons pas demandé à l'Etablissement public Loire de porter cette destination ni de l'animer. Nous sommes ici pour la présenter et, sur proposition de Monsieur NICOLIN à l'époque, on s'est dit que cela pouvait effectivement être envisagé parce qu'il existe, comme vient de le rappeler Monsieur le Président, un Etablissement qui travaille sur le long du linéaire Loire. Nous, nous travaillons partiellement sur ce linéaire, bien évidemment, on n'est pas complètement là, mais c'est vrai que nous ne sommes pas venus ni demander forcément le portage ni de financement. Mais il nous apparaissait évident qu'animateur d'une destination comme celle-ci concernant la Loire, l'Etablissement devait en être informé et devait aussi peut-être s'emparer de cette démarcher pour un éventuel partenariat, une aide, un soutien, mais pas forcément le portage. Mais maintenant, le portage aussi peut être envisagé dans les termes qu'a précisés Monsieur le Président. On n'est pas venu chercher de financements, on n'est pas venu chercher quoi que ce soit de cet ordre-là, rassurez-vous. Nous sommes juste là pour vous faire part de la démarche que nous avons entreprise dans ce secteur, qui vous concerne puisqu'il fait partie de votre territoire et qu'effectivement vous, Etablissement public Loire, pouvez être partie prenante dans l'animation, sachant toutefois qu'il y a de toute façon une restriction dans la mesure où je pense que vous n'avez pas la compétence tourisme au demeurant. Cela veut donc dire que nous nous sommes amenés à travailler spécifiquement sur une destination touristique. Donc il y a une articulation certainement différente à trouver et c'est pour cela que ce que vous voyez apparaître ici, c'est en cours de construction et nous en saurons un peu plus dans les jours et dans les semaines à venir, on va dire, sur ce qui aura été réfléchi avec Territoires Conseil, que vous connaissez tous, pour la formation éventuellement d'un établissement qui évidemment - et on tiendra compte de tout ce qui a été dit, c'est-à-dire qu'il est inutile de créer des collectivités par-dessus des collectivités, quand on sait que ce sont souvent les mêmes qui y participent donc ça multiplie les agendas. Donc on tiendra compte de tout cela mais aujourd'hui c'était surtout une présentation pour vous tenir informés de ce qui se passe. Je pense que cela peut être quelque chose d'important, c'est quelque chose d'important pour nous en tous cas, c'est un objectif qui a été reconnu, par le Ministère notamment, par les différentes Régions concernées, donc l'Etablissement public Loire se devait aussi d'être informé et d'être au courant de ce que nous sommes en train de faire. Et nous vous tiendrons informés de tout ce qui suit et notamment de ce travail fait sur cette gouvernance. Mais rassurez-vous, nous ne sommes pas venus demander de l'argent.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et les crédits étaient là en effet uniquement pour voir, si on avançait, pour travailler le côté juridique notamment. Mais je rappelle qu'on est sur 3 Régions, 6 Départements et plus d'une vingtaine d'EPCI, donc s'il faut créer une structure…, voilà vous avez tous compris.

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Une observation qui concerne la Loire amont. C'est un peu dommage qu'on n'ait pas travaillé sur l'ensemble de la Loire. C'est-à-dire, vous êtes sur la Loire aval et il y a toute la Loire amont qui me semble importante. Et comment peut-on dissocier la Loire amont de la Loire aval, quelque part. C'est un peu ma question, sans remettre en cause votre étude bien sûr mais c'est dommage qu'on n'ait pas travaillé à l'échelle de l'ensemble de la Loire.

INTERVENTION DE M. DEMAILLET

Je comprends votre réaction qui est liée notamment à l'Etablissement que vous représentez mais c'est vrai que nous, on était plus lié à un territoire et, surtout, ce sont les circonstances, c'est l'historique qui a fait cela. La Loire à vélo s'est faite sans le reste de la Loire. Cela veut donc dire qu'il y avait déjà une existence, il y avait déjà une formation, nous devions donc exister non pas en opposition mais en complémentarité avec cette Loire à vélo et faire quelque chose de différent qui viennent s'inscrire dans le linéaire de la Loire, mais on n'a pas eu le choix, si vous voulez. Voilà pourquoi ça s'est fait comme ça.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

En tant que Vice-président de la Région Centre-Val de Loire et membre du bureau de l'Etablissement public Loire, je me réjouis qu'il y ait des territoires sur la Loire qui s'organisent pour devenir des destinations touristiques mieux identifiées, valoriser le patrimoine ligérien et bien concilier la protection de la biodiversité et sa mise en valeur. Je m'en réjouis et si on peut arriver à ce que soit sur l'ensemble du linéaire, tout le monde sera content et on est tous gagnants.

Après, nous avec la Région Pays de Loire, on a effectivement cette belle expérience de la Loire à vélo mais on a aussi une marque touristique qui s'appelle « La destination Val de Loire » qu'on gère ensemble. Donc effectivement il y a cette démarche partenariale sur cette partie de la Loire, qui est assez ancienne maintenant, qui a donné de très bons résultats mais qui découle de l'implication des Régions, des Départements. Alors, l'EP Loire a sans doute donné un coup de main à un moment donné, ça je ne le savais pas mais, en tous cas, dans la gestion actuelle, on n'a pas de structure, on a une structure qui gère la partie de la Loire qui est inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco, mais c'est je crois une obligation légale parce que l'Unesco demande à avoir un organisme référent qui assure la gestion. Mais pour le reste, c'est un travail de comités de pilotage, de partenariats, de répartition des rôles. Donc on n'a pas à créer de structure supplémentaire. Je pense que c'est quelque chose qui est possible.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que je crois que maintenant que la loi NOTRe et la loi MAPTAM sont passées par là et qu'on a la GEMAPI, il me semble que les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin doivent se concentrer sur leur cœur de métier qui est la gestion des milieux aquatiques et la protection du risque inondation.

Alors, il y a forcément un lien entre le patrimoine naturel que l'on gère et sa mise en valeur, il faut bien l'articuler, mais je pense qu'on a intérêt à rester concentré sur nos cœurs de métiers, ceci dans un souci de rationalisation, enfin de bonne utilisation de l'argent public, et d'efficacité.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui mais ce n'est pas en contradiction. On a une structure qui vit, on le voit ne serait-ce qu'aujourd'hui, vu le nombre de personnes qui sont présentes ici pour ce Comité. La Loire, c'est un ensemble aussi et je pense que c'est important d'être présent sur l'ensemble de notre fleuve qui fait notre fierté. Je pense que cela peut être intéressant et important pour l'image de la Loire dont on est tous fiers.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Je voulais savoir si c'était rédhibitoire de récupérer l'amont. Parce que vous parlez de la Loire sauvage et du Mont Gerbier de Jonc, en tant que Haute-Loire… Je vois que les vélos ne montent pas jusqu'à chez nous, mais maintenant il y a des vélos électriques, me dit mon voisin.

INTERVENTION DE M. DEMAILLET

Non, non, il n'y a rien de rédhibitoire, je vous rassure. Nous avons travaillé sur un territoire défini avec des thématiques qui ont été développées notamment sur l'itinérance douce. On est sur un patrimoine qui permet d'échafauder des destinations touristiques, et notamment des produits touristiques autour de ce thème-là, qui peuvent être développées et qui peuvent être très fortes –nous sommes parcourus notamment de la Loire mais aussi de beaucoup de cours d'eau ; on a de nombreuses Vélo-routes, on a de nombreux avantages –mais on en est, si vous voulez, au temps de la discussion et, comme monsieur l'évoquait à l'instant, nous n'avons rien de définitif et de figé. La preuve en est, c'est qu'au départ c'était quelque chose qui pouvait s'appeler - et on n'aurait pas été là sinon - « La Loire bourguignonne » puisque ça traversait la Nièvre et la Saône-et-Loire, mais quand les gens ont été informés de cette démarche-là, d'autres ont voulu nous rejoindre en disant « écoutez, ça nous intéresse parce qu'on voudrait se joindre à cette destination ; nous souffrons

peut-être du manque de visibilité que nous avons autour de ce fleuve et on voudrait s'adjoindre un objectif qui soit un peu différent et qui nous apporte évidemment une reconnaissance et une visibilité plus importantes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Le dossier est déjà très ambitieux. En effet, après il peut se décliner en plusieurs phases. Je rappellerai aussi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est très offensive sur cette thématique. Donc il sera peut-être intéressant demain de continuer. Il faut bien se donner une première limite, voir si ça marche et puis ensuite continuer, mais on en est tout à fait conscient. Et même demain le but pourrait être de se connecter à la ViaRhôna pour descendre jusqu'à la Méditerranée. Pourquoi pas ? Il faut être ambitieux mais il faut aussi se fixer des limites dans un premier temps. On le voit déjà, c'est très lourd. Demain à 9h00 a lieu une réunion à laquelle je ne pourrai pas assister, étant encore à l'Agence de l'eau, donc on enverra quelqu'un. Je pense que c'est une démarche intéressante. Ce n'est pas qu'on veuille copier la Loire à vélo, loin de là, mais on veut se rapprocher car c'est intéressant pour les touristes français et surtout européens, étrangers, de pouvoir être sur notre fleuve avec d'autres choses à voir.

INTERVENTION DE M. DEMAILLET

Juste pour conclure, je pense qu'en termes touristiques, de toute façon, nous ne sommes pas au milieu de rien. Il y a des gens avant nous, après nous, autour, et surtout en termes d'itinérance, il est évident qu'une destination en alimente une autre, donc c'est toujours un enrichissement pour un territoire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà. Alors aujourd'hui on ne décide rien de manière définitive. Oui Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Monsieur le Président.

Sur le fond, inutile de rappeler que je soutiens ce projet depuis le départ. Et pour une fois qu'on mettrait en valeur une partie de l'amont, et je vous rejoins en disant qu'il faudrait peut-être que ce soit l'amont dans son ensemble qui pourrait être une véritable destination touristique de la Loire amont. On a beaucoup parlé de la Loire aval, on a beaucoup parlé de la Loire moyenne, mais de la Loire amont assez peu souvent. Et je crois savoir que vous en êtes un bon ambassadeur, Président.

Sur la forme, que l'Etablissement public Loire participe, je trouve cela tout à fait normal. Et sans faire affront à quiconque ici, aujourd'hui, je rappellerai simplement les statuts historiques de notre Etablissement. Sur le 3ème chapitre, nous devons être *« les catalyseurs du développement économique en respectant les us et coutumes locales »*. Par conséquent, je trouverais tout à fait normal que, sous une forme ou sous une autre, l'Etablissement public Loire participe à la mise en valeur du fleuve dont il a la gestion à tous niveaux et en particulier économique. J'appuie sur ce point qui est le 3ème point de nos statuts, tout simplement.

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Je m'interroge quand même sur le principe même, ça me gêne un peu que l'EP Loire s'occupe de ça puisqu'il y a quand même pas mal de choses, c'est quand même à la limite du socle malgré si dans les statuts il y a des choses qui parlent d'une situation très générale au niveau touristique mais ça ne me paraît pas être dans les compétences socles de l'EP Loire. Ça c'est sur le fond. Sur la forme, moi je vois qu'il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération. Alors est-ce que cette délibération parle de 15.000 € ou simplement d'une poursuite gratuite de la réflexion.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour être très clair : la délibération demande de « prendre acte de l'hypothèse d'un portage – de l'hypothèse, je dis bien – par l'Etablissement public Loire du projet de création d'une destination touristique Loire de Gien à Roanne et d'autoriser la poursuite de la réflexion correspondante ». Le Directeur l'a dit, rien n'est décidé. Et, éventuellement, en fonction de cela « de prévoir à des fins d'analyse ou d'expertise – il faut aussi qu'on se borde juridiquement – un montant de crédits maximum de 15.000 € TTC ». Encore une fois, on est dans la réflexion, dans l'hypothèse d'un portage.

INTERVENTION DE M. GERAULT

Merci Président. J'ai besoin d'une clarification sur le terme de « portage ». Je pense que juridiquement on a besoin de savoir où on va. J'ai compris qu'on mettait des crédits pour justement peut-être définir le contexte juridique. Je voudrais d'abord souligner que je trouve que si le principe c'est de mutualiser les moyens et de faire en sorte qu'effectivement on puisse servir de catalyseur, de fédérateur, pour faire en sorte qu'on optimise à la fois les compétences et les moyens financiers, OK ; mais la confusion, en tous cas dans mon esprit, vient du fait qu'à la fois on serait quelque part prestataire de services dans l'animation et l'émergence du projet, et en même temps on inscrit 15.000 € de dépenses pour le portage. En tous cas, à terme, dans la limite de 15.000 € de la définition des études du portage.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Non, c'est pour l'étude juridique, pour savoir si en effet demain le comité de pilotage dit « oui ça nous intéresse de pouvoir travailler avec l'Etablissement », qu'on se borde bien juridiquement pour savoir si on peut et comment on peut le faire.

INTERVENTION DE M. GERAULT

En interne.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En interne. C'est pour ça les 15.000 €.

INTERVENTION DE M. GERAULT

Simplement, pour bien comprendre, je voudrais avoir un éclaircissement : il s'agit bien en l'occurrence à moyen terme d'un objectif de mutualisation des moyens et quelque part, si ça se fait, de prestations de services auprès des partenaires et non pas une réalisation en direct en maîtrise d'ouvrage, parce qu'il y a quand même quelque part une confusion qui peut s'installer. Je voudrais avoir des éclaircissements par rapport à cela. Et ça répond peut-être à la question de mes collègues, notamment des régions, que je partage très largement, du qui fait quoi en matière économique et en matière touristique. Je pense qu'on serait beaucoup plus efficace dans la mobilisation des acteurs régionaux, des acteurs économiques, si on dit clairement que c'est eux qui ont leur compétence, c'est eux qui font sur la dimension touristique et qu'on a simplement un rôle de fédérateur et d'animateur pour faire émerger ces projets. C'est comme ça que je le conçois et c'est dans cet esprit que je vote la délibération.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je rappelle qu'on est sur 3 Régions.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Effectivement, comme le 1er Vice-président vient de l'indiquer, les 15.000 € qui sont proposés en délibération correspondent bien aux coûts liés à la préfiguration de ce que pourrait être une implication de l'Etablissement dans cette entreprise, sous réserve :
Tout d'abord, que cela corresponde à la volonté des partenaires que vous avez indiqués dans ce Comité de pilotage dont certains d'entre eux effectivement, au-delà de Roannais Agglomération, ont signalé que c'était une piste qui leur paraissait à examiner très sérieusement.
Ensuite que l'intervention de l'Etablissement s'apparente à ce qui est fait dans d'autres dispositifs, c'est-à-dire du portage d'animation. Ce n'est pas faire à la place de, mais c'est faire en sorte que les autres puissent faire avec un système de financement qui aujourd'hui, évidemment, renvoie à l'autofinancement de l'opération. Ce n'est pas un projet qui serait financé par l'Etablissement. Il serait simplement porté par l'Etablissement. Evidemment, dans ce dispositif-là, il ne s'agit pas de dépenses nouvelles de l'Etablissement. Il y aurait un projet, pour lequel il y aurait des coûts d'animation, supportés par x, y ou z.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Ça précise effectivement. Moi, je serai plus clair et plus direct du point de vue de la Région Centre : nous, nous sommes opposés à cette modalité parce que pour nous le tourisme c'est clairement l'affaire des Régions et des Départements, en lien avec les EPCI, et que si on parle d'un portage, on est dans autre chose qui dépasse le cadre des missions de l'EP Loire.

Le portage d'un SAGE est complètement dans la mission d'un EPTB. Pour le portage d'un projet touristique interrégional, pour moi on s'écarte de la mission de l'EP Loire et en tous cas de ce qui intéresse la Région Centre en étant ici.

INTERVENTION DE M. GERAULT

Moi, j'ai compris l'inverse de ce que tu dis. J'ai compris que pour nous, EP Loire, il s'agit de fédérer donc on est au cœur de notre mission dans la capacité qu'on aura à fédérer par nos moyens d'ingénierie, nos moyens techniques ; il ne s'agit pas de rentrer dans la compétence touristique parce qu'évidemment, dans ces cas-là, si on prend la compétence tourisme je partage complètement mais il s'agit de dire comment sur un territoire qui est sur notre secteur géographique, 3 Régions, 6 Départements, on a peut-être un rôle de fédérateur et d'animateur pour éviter qu'une structure se crée, c'est tout. S'il y a une demande, parce que évidement, pour peu que les 3 Régions, qui ont compétence sur le sujet - mais j'ai cru comprendre que dans ce qui a été proposé il y avait bien une volonté des acteurs du tourisme d'aller vers ce sujet-là - donc on est plutôt dans une logique de mutualisation et d'optimisation des moyens humaines et financiers ; et, deuxièmement, il y a un intérêt pour nous EP Loire, c'est qu'à moyen terme il y a peut-être des recettes en termes de prestations de services par rapport à l'objectif qu'on s'est fixé. Pour moi, le vote c'est ça. Si ça va au-delà, je partage ta réflexion.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Même à coût zéro. On est tous en train de dire qu'on veut supprimer des structures, qu'on veut rationaliser et mutualiser, et dès qu'on nous tend la main, on … - enfin moi, je suis mal à l'aise, hein, vis-à-vis du Président de Roannais Agglomération, parce que je pensais vraiment que ce dossier ferait l'unanimité, parce qu'on est dans notre rôle là, vraiment, moi je ne comprends plus, là.

INTERVENTION DE CHITO

Monsieur le Président, peut-être que les termes sont effectivement délicats : portage, c'est peut-être un mot qu'il faudrait enlever, il faudrait peut-être mettre « appui à la réflexion juridique », peut-être, ou « appui à la réflexion » sur un projet dont le portage futur, dont l'ambition future est celle du territoire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je reprends la délibération : il est proposé : de prendre acte de l'hypothèse d'un portage par l'Etablissement d'un projet de création d'une destination touristique de Gien et d'autoriser la poursuite de la réflexion correspondante – donc vraiment, on est très en amont - je veux dire pourquoi on en est arrivé là, parce qu'en effet quand le Président est venu, avec Mme DESPALLES, voir M. Yves NICOLIN, donc j'étais présent à Roanne, et tout de suite le Député-Maire de Roanne a dit « moi, je veux bien mais pas s'il faut créer une nouvelle structure, qui va coûter de l'argent - vous savez tous qu'une structure coûte de l'argent - sans compter le problème de représentation, encore faut-il trouver un élu qui puisse se déplacer régulièrement pour des comités, ainsi de suite.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

C'est pour ça que je parlais de la Loire à Vélo.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Eh bien on verra. Encore une fois, il faut animer quand même.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je partage pleinement la réflexion de Laurent GERAULT, dans la mesure où on sera simplement des animateurs - moi j'ai dit « des catalyseurs », j'ai été très prudent avec le terme. Mais regardez, le débat d'aujourd'hui illustre parfaitement ce que nous venons de dire. C'est à l'initiative de quelques villes, à l'époque, que ce projet est né et aujourd'hui il suffit d'en parler ici pour que les gens de l'amont disent « mais nous on en ferait bien partie », alors là je crois qu'on illustre pleinement notre rôle fédérateur d'élus et c'est à ce niveau que je vois, moi, l'intervention de l'Etablissement public Loire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez raison parce que si on n'en avait pas parlé ici, l'amont n'aurait peut-être pas été mis au courant de ce projet. Et demain, en effet, ils peuvent tout à fait se rattacher – je pense qu'on est tous d'accord – une fois qu'on aura bien avancé, pour monter jusqu'à la source. Loire à vélo est déjà fait et c'est très bien, d'ailleurs tout le monde s'en inspire ; mais d'un autre côté, la Loire se s'arrête pas où s'arrête la Loire à Vélo…

INTERVENTION DE MME ROUSSET

A Cuffy, dans le Cher.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà. On ne va pas non plus passer 2 heures dessus. Par contre, Président, vous voulez redire un petit mot ?

INTERVENTION DE M. DEMAILLET

Simplement, vous disiez que vous alliez nous mettre mal à l'aise. Pas du tout, et pour rester très très à l'aise avec vous, je le répète à nouveau, on n'est pas venu chercher des subventions ni éventuellement à la limite une demande de portage. Donc c'est un débat que vous pouvez avoir en interne. Mais on souhaitait porter à votre connaissance cette démarche-là, de manière à ce que vous soyez sinon un observateur actif, du moins un observateur attentif de ce que nous faisons sur notre territoire. Et puis nous vous ferons part en retour des discussions et des réflexions qui se mettent en place concernant cette gouvernance qui peuvent éventuellement aboutir sur ce que disait monsieur précédemment, c'est-à-dire quelque chose d'informel mais qui puisse éventuellement fonctionner quand même. C'est comme cela qu'on fonctionne depuis deux ans : on a trouvé des budgets mais je

pense qu'on ne gaspille rien et il y a des choses qui se mettent en place et on a nettement avancé de cette manière-là.

Maintenant, ce qui se posait comme question c'était : le Pays que je représente a-t-il vocation à terme et suffisamment d'autorité et de légitimité pour continuer de représenter ce projet et, soyons très clair, quelle que soit l'organisation qui se mettra en place, elle n'a pas vocation à financer des investissements, bien évidemment, en aucun cas. C'est de l'animation, on est d'accord. Et merci de votre attention, en tous cas, et du débat qu'il a provoqué.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On a bien fait parce que, vous voyez, la Loire amont est intéressée. Donc peut-être qu'on va pouvoir poursuivre. Rien que pour ça votre passage ici est positif.

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Je vais être très bref, évidemment, parce que ça commence à faire beaucoup, surtout qu'on ne sait pas combien ça coûtera au final, si ça ira jusqu'à 15.000 €, ce qui est effectivement peu par rapport au budget global mais, par les temps qui courent, on est tous quand même à faire très attention aux choix financiers qu'on fait, et je maintiens que pour ce type de projet, ceux qui sont intéressés se regroupent, désignent l'un d'entre eux pour approfondir la question et puis on laisse l'EP Loire de côté. Moi, je ne voterai pas cette délibération.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je propose la délibération - de toute façon, elle est à l'ordre du jour - de prendre acte de l'hypothèse d'un portage de l'Etablissement dans un projet de création d'une destination touristique Loire de Gien à Roanne et d'autoriser la poursuite de la réflexion, avec des fins d'analyse donc qui se feront ou qui ne se feront pas, en fonction aussi du résultat, entre autres, du comité de pilotage de demain, avec un montant maximum de 15.000 €. Mais, encore une fois, c'est le maximum et peut-être qu'il y aura même zéro si le comité de pilotage de demain décide de travailler différemment. Le débat a été important, ce qui prouve bien qu'il y avait de l'intérêt à le présenter ne serait-ce qu'aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. DEMAILLET

Si vous le permettez, on va se retirer, cela vous permettra de libérer votre conscience.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bon comité de pilotage demain. Roannais Agglomération sera représenté par un technicien étant donné que je serai à Orléans.

Bon retour.

Concernant cette délibération, qui vote contre ? M. FAUCHEUX, M. CROTTÉ, M. COUTURIER, M. BAGOT,
Qui s'abstient ? M. SAUVADE, M. MARCHAND, MME DEVAUX

Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Moi du coup, il y a des trucs qui m'échappent. Si les zones qui sont traversées par l'itinéraire qui ne sont pas trop pour en fait, c'est ça ?

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Non, c'est sur le fond.

INTERVENTION DE M. BAGOT

Juste pour clarifier, par rapport au vote. A la limite, je n'ai pas à dire s'ils doivent continuer ou pas continuer leur démarche. Ça ne me regarde pas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On revient à l'ordre du jour, au point n° 7.

7. Relance des marchés d'assurances

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Merci Monsieur le Président.

Les contrats d'assurances actuels de l'Etablissement prennent fin au 31 décembre 2017. Afin d'assurer l'Etablissement sur les risques suivants :

- dommages aux biens,
- responsabilité civile et risques annexes,
- flotte automobile et bateaux
- risques statutaires du personnel
- protection juridique des agents et des élus

il est nécessaire de relancer les marchés d'assurances dans le cadre d'une procédure formalisée et ceci avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le lancement de la procédure et la signature des marchés y afférent.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

On continue avec Mamy TONBOZAFY sur l'inspection 2016 du barrage de Naussac.

8. Inspection 2016 du barrage de Naussac

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci Monsieur le Président.

Simplement un point d'information pour dire que le barrage de Naussac a fait l'objet d'une inspection par la DREAL Occitanie qui est en charge de son contrôle. L'inspection a eu lieu le 26 octobre 2016 en présence des services de l'Etablissement public Loire et de son exploitant BRL Exploitation.

Cette inspection a été l'occasion de faire un bilan sur l'entretien, l'exploitation et la surveillance de l'ouvrage à partir des documents qui sont transmis au service de contrôle par l'Etablissement public Loire au fur et à mesure de l'année.

Le service de contrôle a également effectué un contrôle visuel des principales zones qui composent l'ouvrage et un examen des suites données à l'inspection précédente.

La conclusion de l'inspection a été favorable, notamment sur l'état de l'ouvrage, l'entretien et le fonctionnement des dispositifs d'auscultation. Néanmoins, il a été demandé un certain nombre de travaux, avec des échéances pour 2017 telles que : la réparation de la zone de blocs détériorée, le remplacement des garde-corps de la passerelle de tour de prise, qui ont fait l'objet du budget supplémentaire qui a été voté aujourd'hui.

Par ailleurs, le service de contrôle nous a rappelé d'envoyer au Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages hydrauliques (CTPBOH) un certain nombre de documents dans le cadre de l'élaboration du Plan Particulier d'Intervention du barrage sur les aspects notamment sismiques et l'analyse du risque de crues du rapport préalable à l'établissement de ce document.

L'ensemble de ces éléments a été transmis à la DREAL Occitanie en décembre 2016 et a reçu un avis favorable. Il est prévu de transmettre ces documents au CTPBOH dans les semaines à venir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà, sur Naussac.

9. Avancement de l'analyse exploratoire des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues

C'est un dossier très important parce que, demain, sur les inondations, on peut essayer de faire tout ce qu'on veut : des digues, des retenues ; mais je crois que les champs d'expansion de crues peuvent également être une solution efficace pour sauvegarder les territoires, les personnes et les activités.

C'est Renaud COLIN qui nous présente.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, comme vous l'indiquiez, ce travail vient en complément de celui sur l'opportunité et la faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC), qui a été présenté au dernier Bureau. En complément des ouvrages dits de protection « dure », à savoir les barrages et les digues, l'Etablissement réalise – et c'est l'objet de cette présentation – une analyse exploratoire des potentialités en termes de champs d'expansion de crues, que l'on peut qualifier là d'infrastructures « souples ». La réunion de lancement de cette analyse a eu lieu en septembre 2016 et son achèvement est prévu pour l'été 2017.

On s'appuie sur une circulaire du 24 janvier 1994 qui précise et définit les zones d'expansion de crues et donc c'est celle qu'on a retenue : secteurs peu ou pas urbanisés, peu aménagés et présentant une capacité de stockage important. Ces secteurs jouent un rôle déterminant en réduisant momentanément le débit à l'aval, mais en allongeant la durée de l'écoulement. Il est également précisé dans cette circulaire que ces zones d'expansion jouent aussi le plus souvent un rôle important dans la structuration du paysage et l'équilibre des écosystèmes.

L'analyse que réalise l'Etablissement s'appuie sur 4 phases :

- capitalisation des connaissances ;
- détermination des éléments de mise en œuvre de la solution « zone d'expansion de crues », en réponse au risque inondation ;
- anticipation opérationnelle des potentialités de préservation et des modalités de gestion ;
- prospection des solutions fondées sur la nature qu'on peut également définir comme des infrastructures vertes.

Le 23 février dernier s'est tenu un premier comité de pilotage consacré à la restitution des deux premières phases et je vais vous donner quelques éléments les concernant.

La phase 1, comme je l'ai indiqué, a consisté en une analyse et une valorisation des études réalisées ces derniers temps voire même plus anciennes. D'abord sur des études globales : j'indiquais notamment des études anciennes, en l'occurrence celles de l'ingénieur Comoy de la fin du 19ème siècle ; des études plus récentes, dites Loire moyenne ; ou des études des années 1990 « 3P » ; des études de sous bassin. Voilà pour les études globales. Et des études plus locales, en lien par exemple avec les PPRI, les TRI, les études de dangers ou les études de vals.
Il y a dans la note une carte qui permet de visualiser également la relativement bonne couverture de l'existant à l'échelle du bassin. On a retrouvé sur l'ensemble du bassin un certain nombre d'études qui permettent d'analyser l'ensemble.
Cette phase a également permis de produire une synthèse des principaux aménagements (plus de 400) qui ont été mis en évidence dans les études exploitées, à la fois ceux qui existent (barrages, déversoirs, gravières ou même des ZEC) et ceux qui ont été, ou avaient été envisagés (barrages, déversoirs, gravières, retenues sèches ou ZEC).

Donc voilà pour la phase 1.

La phase 2 : elle vise à déterminer des éléments de mise en œuvre de la solution « zone d'expansion de crues », qui, s'appuie sur une méthodologie qui d'abord définit un aléa de référence pour les différents cours d'eau, détermine les zones d'enjeux sensibles aux inondations, qualifie des zones d'expansion de crues aptes à protéger les zones à enjeux, et classifie des zones d'expansion de crues en prévision des phases suivantes de l'étude.
Elle prévoit le traitement de l'ensemble des cours d'eau de plus de 30 km (soit plus de 20 000 km à l'échelle du bassin fluvial). La Loire est entièrement couverte par une donnée d'aléa correspondant sensiblement à un aléa centennal et la plupart des grands affluents sont également renseignés. Sur les cours d'eau d'une longueur d'au moins 30 km mais pour lesquels il n'y a pas de données d'aléa disponibles, d'autres informations sont utilisées, telles que l'emprise des alluvions ou la topographie.
L'analyse de la localisation des enjeux a un double objectif. Elle permet d'abord de localiser les zones vulnérables, donc celles qui pourraient bénéficier d'un fonctionnement optimum des ZEC. Elle permet également de réaliser une typologie de ces mêmes zones d'expansion de crues en vue d'une hiérarchisation.
L'échelle d'analyse et de restitution est celle d'une maille de 75 mètres de côté. Il y a au total 1,3 million de mailles pour l'ensemble du bassin, qui sont représentées sur la carte qui vous a été distribuée et qui est projetée.
Donc une note de potentialité de ZEC est attribuée à chacune de ces mailles pour caractériser l'occupation du sol et la potentialité donc qu'elle présente en termes de caractéristiques.
Les mailles sont ensuite regroupées par classes dans l'objectif de déterminer les ZEC. On arrive à peu près à 75% de regroupement de ces mailles.
Dans la note figure une seconde carte qui est une illustration de cet exercice de regroupement qui présente le cas du Val d'Authion.

Pour en revenir à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, on constate une grande disparité à la fois de surfaces de ces zones regroupées et des formes, des positionnements, ainsi que des contenus des espaces correspondants, avec par conséquent plusieurs typologies possibles.
Une analyse multicritères est en cours pour identifier et confirmer une première liste de sites – donc là on arrive petit à petit à la phase 3 – présentant un intérêt particulier et sur lesquels des opérateurs auraient fait part de leur volonté d'avancer dans cette voie. En l'état, tel est le cas notamment sur l'Allier (en lien avec le Contrat territorial Allier Aval), sur l'Authion, le Cher, le Loir et la Loire en Rhône-Alpes (en lien avec les SAGE concernés) ou encore sur les bassins de l'Oudon, voire sur l'Indre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je pense que c'est important de continuer de travailler en partenariat avec ces territoires. C'est je pense un élément de la solution demain pour les crues importantes, ces zones d'expansion peuvent nous aider. C'est vrai que l'urbanisation a posé quelques soucis. Il y en a moins, mais il faut les repérer et faire en sorte qu'elles restent bien zones d'expansion des crues et qu'elles ne soient pas demain vouées à l'urbanisme.

Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Ce que vous venez de dire est tout à fait juste : il faut conserver ces zones d'expansion de crues, ces zones naturelles d'expansion de crues. A travers cette étude, je souhaiterais, comme vous l'avez fait remarquer, Président, que les élus locaux soient concernés, concertés, puisque je vois apparaître le site du Veurdre qui est essentiellement le site de Livry, je le rappelle parce que c'est sur ma commune que ça se passe et sur les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay alors que le Veudre est très peu affecté. On aurait aimé être concertés. On aimerait être concertés, il n'y a pas de retard peut-être. Mais j'ai quand même le sentiment, et ça me fait plaisir, de rajeunir d'une vingtaine d'années ! D'abord, merci d'avoir cité Comoy, parce que je l'ai tellement cité ici dans cette enceinte que pour une fois que je vois son nom figurer, ça me fait plaisir.

Je voudrais simplement revenir sur cette très belle étude qui a été menée dans les années 1996-97-98 et qui a conclu de façon péremptoire, après modélisation mathématique de la crue centennale et au-delà en Loire moyenne, puisqu'il s'agissait de la protection essentielle de la Loire moyenne. La conclusion était péremptoire : en cas de crue centennale et au-delà, le volume d'eau est tel que le fleuve reprend ses droits partout et inonde tous les vals. Par conséquent, il n'y a pas de jaloux : barrage ou pas barrage, de toute façon tout le monde est dans l'eau. L'astuce, par contre, a été soufflée par Comoy il y a 150 ans : les déversoirs. Parce qu'il est plus intelligent de canaliser la crue de manière à ce que les digues ne lâchent pas mais soient en surverse contrôlée. Evidemment, cela ne fait jamais plaisir d'être derrière un déversoir mais, de toute façon, il vaut mieux être derrière un déversoir que derrière une brèche. Et je me souviens de cette simulation d'une brèche à l'aplomb d'Amboise où on se retrouvait avec 2 mètres d'eau en l'espace de 2 heures à peine. Alors, de grâce, inspirons-nous de cette étude qui, je le répète une fois de plus, a coûté à notre collectivité – enfin, à notre pays – 55 millions de francs (je m'excuse de parler encore en francs mais c'est ma mémoire qui parle et c'était à l'époque du francs, le franc était la monnaie de l'époque bien évidemment). Alors surtout ne pas abandonner cette étude, ne pas la laisser de côté (parce que je ne la vois citée nulle part et ça m'étonne, ou alors j'ai mal vu, c'est possible parce que c'est écrit si petit que je n'arrive pas à lire). Il faudrait m'envoyer ces documents sous forme lisible parce que là, c'est un peu comme la délibération du Président, on n'y voit rien du tout – je plaisante, Président, vous me connaissez ! – mais j'aimerais bien être informé, de grâce, mesdames et messieurs. Prenez quand même l'attache des élus locaux, qui connaissent bien le territoire, qui peuvent vous guider. Et puis ne pas occulter ce que nous avons déjà fait, ce dont nous avons déjà longuement débattu ici et rester aussi relativement humble par rapport à ces phénomènes que sont les crues. La prévention est sûrement la meilleure formule. Vous avez parlé des 3P : les protections c'est quelque chose d'aléatoire, on le sait très bien, mais prévention et prévision sont les maîtres mots ; protection, et par conséquent les digues pour les crues les plus fréquentes mais les moins importantes ; au-delà, il n'y a plus de jaloux, tout le monde a les pieds dans l'eau voire plus mais comment, et c'est sur ce comment on peut agir.

Merci d'avance pour votre participation.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Si j'ai bien écouté et bien lu, l'étude dont vous parlez a été citée plusieurs fois, donc on en tient bien compte. Ça c'est le premier point. Deuxièmement, je l'ai dit en introduction, les territoires seront interrogés bien sûr. On est au début de l'étude, qui comporte plusieurs phases. Je suis moi-même intéressé.

INTERVENTION DE M. BARLE

C'est vraiment un sujet très important.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président. Je souhaitais simplement souligner que le travail réalisé répond pleinement aux observations faites puisque le point de départ était précisément une relecture des résultats de toutes les études de référence pour faire apparaître ce qu'elles produisaient par rapport à la connaissance des champs d'expansion de crues. Vous avez même une cartographie de ces études dans le rapport, de plus d'une centaine de pages ; une cartographie de toutes les études faites depuis Comoy, en extrayant dedans ce qui se rapporte aux champs d'expansion de crues. Par rapport à l'engagement ensuite de pouvoir concerter territoire par territoire, il faut le ramener aux moyens financiers mobilisés pour l'analyse. Il est prévu une dizaine de zooms territoriaux. Par rapport à ceux qui ont été cités par Renaud COLIN, figure évidemment le site du Veurdre que vous évoquez, compte tenu à la fois du fait que c'est une zone naturelle d'expansion de crues et que c'est un périmètre foncier qui est pour une grande part propriété de l'Etablissement public Loire. Il sera traité dans ce contexte-là, et bien évidemment avec les élus concernés ; ultérieurement, tous les autres territoires auront le bénéfice de la totalité des données pour avancer comme ils le souhaiteront. Le but est que l'ensemble des éléments fournis puisse être ensuite mobilisé par ceux qui le souhaiteront. Ce que cela fait apparaître clairement, c'est que des solutions il y en a à peu près partout sur le bassin. Donc normalement il ne devrait pas y avoir de jaloux. Par contre, cela posera la question : comment se fait-il qu il y en ait finalement aussi peu qui se soient emparés de cette solution en l'état. Donc cela renverra à la capacité à démontrer l'intérêt, le service rendu et, quelque part, son efficacité au regard des coûts exposés par rapport au fonctionnement de ces systèmes. Mais clairement, le premier élément rassurant est que le travail qui a été conduit là a montré que, pour ceux qui avaient anticipé avec des études individuelles extrêmement fines, on aboutissait avec ce système-là à des résultats complètement convergents. Donc l'avantage, c'est que les éléments produits peuvent être utilisés massivement à l'échelle du bassin et, j'allais dire, pour les coûts qui sont ceux mutualisés dans le cadre de la présente étude. Après, je répète, ce dialogue avec les collectivités ne peut se focaliser en l'état que sur une dizaine de sites, compte tenu du périmètre de l'étude. Mais le site dît du Veurdre y figure bien sûr.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Merci. Je partage tout à fait l'intérêt et l'importance du sujet, comme tout le monde ici, je crois. Effectivement, depuis Comoy il s'est passé quelques petites choses et, notamment, on a pas mal urbanisé ce val. Une des questions est : comment arrive-t-on à préserver des zones d'expansion de crues mais aussi à en reconquérir là où on arrive à le faire ? J'ai toujours en tête l'expérience du site de la Bouillie à Blois où il y a eu une volonté politique très forte partagée (EPL, Région, ville de Blois, Agglo, etc.) qui a permis une réalisation intéressante bien que trop rare sur l'ensemble du bassin.

J'ai une question, pour savoir si dans l'identification des sites vous identifiez aussi des sites qui pourraient devenir des zones d'expansion de crues s'il y a une intervention publique un peu forte parce que, en tous cas pour ce qui est de la Région et ce que je connais des zones à enjeux, on a de toute façon beaucoup d'urbanisation et si on n'arrive pas à faire un peu de place, on n'arrivera pas à régler cette question-là et à réduire la vulnérabilité des territoires. Et la deuxième question que j'ai, c'est de savoir si, puisque la Métropole de Tours - on dit comme ça depuis aujourd'hui, c'est ça ? - donc la Métropole de Tours prépare une stratégie locale de gestion du risque inondation, est-ce qu'ils sont dans les territoires qui ont manifesté leur intérêt pour le sujet parce que je sais notamment que Jacques CHEVTCHENKO, qui siège maintenant dans ce Comité Syndical, est très impliqué sur le sujet et qu'il cherche des solutions qu'ils ont un peu de mal à trouver parce que, justement, tout

est un petit peu utilisé et que la seule solution à mon avis sera de faire de la place et il faut arriver à trouver où faire de la place et comment et ça n'est pas simple mais on n'a pas trop le choix.

Donc est-ce que la Métropole de Tours est dans le circuit ?

INTERVENTION DE M. COLIN

Pour répondre à votre première question, effectivement le travail qui est en cours sur les bases de données fait également le lien avec les structures locales (SAGE, contrats, etc.), donc c'est aussi aux structures locales de regarder précisément les territoires qui sembleraient les intéresser pour soit devenir une zone d'expansion de crues soit éventuellement en recréer une, donc rien ne s'imposera à partir de cette étude vers les territoires, bien entendu ; et pour le cas particulier de la Métropole de Tours, un premier trait d'union existe à travers le SAGE Cher aval. En tous cas, la problématique des zones d'expansion de crues a été mise en avant par ce SAGE et un des dix sites qu'on a évoqué dans la phase 3 sera probablement localisé sur ce périmètre.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Pour être plus précis, cela veut dire que la Métropole de Tours qui vient de prendre la compétence GEMAPI n'est a priori pas dans vos radars aujourd'hui. Parce que le SAGE Cher aval, il y a une partie de la Métropole qui est dessus mais…

INTERVENTION DE M. COLIN

Elle est membre du Comité de pilotage, comme pour d'autres études. Pour autant, la zone d'expansion de crues en pleine zone urbaine, c'est plus difficile.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Le territoire est un peu plus large donc il y a quand même un petit peu de marge et c'est vrai que la Métropole vient de prendre la compétence donc les services commencent à se structurer et ce n'est évidemment pas la même chose que quand il y a un SAGE.

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Effectivement, la recherche de zones d'expansion de crues, ça ne date pas d'aujourd'hui mais l'étude présente un intérêt évidemment pour tout le territoire et on est bien dans les compétences de l'EP Loire de faire ce travail par rapport à la délibération qui a soulevé quelques difficultés tout à l'heure.

Ce que je veux dire, c'est que nous, au niveau de la Métropole de Nantes, en amont de Nantes il y a déjà des travaux qui ont été lancés, effectués par Voies Navigables de France, justement pour remettre des boires en lien avec le fleuve, de sorte que quand le niveau commence à monter ces boires jouent leur rôle aussi. Et il y a un seuil aussi à l'amont de Nantes qui va être retravaillé, le seuil de Bellevue. Tout cela doit contribuer à fluidifier la circulation.

Par contre, en tant que Président du SAGE Estuaire de la Loire, j'ai dans mes nouvelles attributions d'établir un plan d'actions sur l'estuaire, donc tous ces documents-là, tout ce qui va sortir de ces études nous intéressera bigrement puisque cela fera partie des préoccupations pour lesquelles on va s'organiser pour produire ce plan d'actions demandé par le SDAGE. Donc, là pour l'instant on peut regarder ça mais ce n'est pas fini.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. On est vraiment au service des territoires, dans leur diversité. Et, c'est ce que j'avais dit en introduction, c'est un dossier très important.

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour apporter un complément d'information au 2ème Vice-Président. Le positionnement des EPCI à fiscalité propre, des métropoles, sur ces questions-là dépend véritablement de l'antériorité qu'ils ont sur le sujet. La semaine dernière, nous étions à Vichy pour évoquer notamment des modes d'organisation du territoire à l'échelle du Syndicat métropolitain. Là, très clairement, quand on voit une agglo comme celle de Vichy, avec les zones d'expansion qui se situent à l'amont et puis l'organisation, j'allais dire, des opérateurs de l'agriculture qui interviennent sur ce site-là, il est évident que pour eux la logique de la zone d'expansion de crues, le dialogue entre l'EPCI et le territoire rural est presque « naturel ». Ailleurs, dans des métropoles où, j'allais dire, le fait urbain en quelque sorte a occupé un rôle prédominant, le réflexe peut être davantage de chercher des solutions en amont plutôt que sur site dans un premier temps. Ce qui n'interdit pas de faire apparaître, chemin faisant, ces hypothèses sur site.

On vous a distribué les deux cartes : celle des systèmes d'endiguement, le « dur », et celle des zones d'expansion, le « souple », pour bien montrer qu'en fait c'est un mariage des deux dispositifs qui permet vraisemblablement de fournir des solutions qui sont viables au regard des coûts qu'on est prêt à consentir les uns et les autres aujourd'hui dans nos périmètres financiers.

Monsieur BARLE le rappelait, c'est connu. La question c'est : à quel moment est-on capable, au regard de l'évolution des politiques publiques, de rentrer dans des phases de mise en œuvre qui sont incitatives et qui fassent que cela se déploie véritablement. Pour ce qui est du cas de Blois, évidemment nos collègues Allemands de l'Elbe qui rendent visite au bassin de la Loire vendredi commenceront par visiter le site du déversoir de la Bouillie à Blois. Il n'est jamais oublié mais il fait figure aujourd'hui un peu, comment dire, d'exception.

INTERVENTION DE M. GERAULT

Je partage. Dans le sens de ce que vient de dire Christian, je voudrais porter un regard Loire amont et même quand on regarde le bas de l'entonnoir, on parle d'extension je voudrais simplement parce que peut-être qu'en aval vous n'en avez pas conscience mais chez nous il y a quand même aussi la prise en compte de l'effet submersion et de la montée des eaux liée aux changements climatiques qui va impacter d'une manière ou d'une autre à moyen terme le bas du bassin. Je le dis parce que je ne sais pas si aujourd'hui c'est un phénomène que vous intégrez dans vos études, en tous cas nous, vu ce qu'on a vécu il y a quelques années malheureusement sur notre région, avec les conséquences que vous connaissez, évidemment ce genre de choses s'impose à nous et je voudrais simplement que vous qui êtes éloignés quand on est à Orléans peut-être du littoral cette dimension-là soit intégrée par les ingénieurs à moyen terme. Simplement, sachez qu'en 10 ans le niveau moyen de l'océan Atlantique en Région Pays de la Loire a augmenté de 3 cm, c'est un fait scientifique, et donc vous voyez ce que ça veut dire sur un demi-siècle, avec les conséquences que ça peut avoir en termes de submersion et d'effet bouchon qui, je me permets de le souligner maintenant parce que j'imagine que sur les zones d'expansion, ça peut aussi avoir dans le secteur de la Loire Atlantique et du Maine-et-Loire un effet qui n'est pas forcément intégré dans les calculs et les études qui ont été faits jusqu'à présent. J'imagine que les services de l'Etat le savent et l'intègrent, j'imagine que vous-mêmes vous le savez mais, en tant qu'élu, vu ce qu'on a vécu, je voulais le rappeler dans cette assemblée. Et n'oublions pas que la Loire, effectivement, les inondations viennent de l'amont mais la réalité c'est qu'on le vit en aval par rapport à ce qui s'est passé.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Rassurez-vous, les problèmes spécifiques des territoires, le local, rien de cela n'est oublié.

Merci en tous cas, Monsieur COLIN, pour cette présentation.

INTERVENTION DE MME DEVAUX

La restitution de cette étude se fera de quelle façon ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Elle continuera de se faire via notamment les services de Saumur Val de Loire qui sont associés aux travaux, ou encore l'animateur du SAGE Authion qui l'est également. Et une fois que l'ensemble des éléments sont consolidés, ils sont mis à disposition des différents opérateurs. Pour rester sur l'exemple de Saumur, c'est déjà réinjecté dans la stratégie locale de gestion des risques inondation du val d'Authion.

INTEVENTION DE M. FRECHET

Merci. On va passer au point suivant.

10. Restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique sur les territoires des SAGE

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

L'Etablissement public Loire mène depuis 2007 des actions visant l'adaptation aux impacts du changement climatique du bassin de la Loire et ses affluents.

En 2016, le Comité Syndical a décidé le lancement d'une action pour assurer et faciliter la restitution des données relatives aux impacts du changement climatique disponibles sur les territoires des 9 procédures SAGE dont l'Etablissement assure l'animation. Cela avec la volonté d'utiliser et de partager les connaissances scientifiques acquises et de les intégrer opérationnellement dans certaines des missions de l'Etablissement dans un souci d'anticipation et d'adaptation.

L'objectif de cette action était à la fois : d'informer les acteurs des territoires des connaissances existantes et des impacts potentiels du changement climatique sur la gestion de l'eau et des risques associés, et de les sensibiliser aux enjeux de l'adaptation pour leur territoire.

Donc ce n'est pas une nouvelle étude, ce n'est pas une étude d'acquisition de connaissances, c'est une opération de diffusion, de valorisation et de restitution des connaissances aux acteurs sur leur territoire, restitution selon deux modes : un mode à la fois via une présentation orale et un mode adapté pour rejoindre les acteurs en fonction de leur connaissance du changement climatique et de leurs intérêts à agir, et une restitution sur un mode plus technique avec des données scientifiques et techniques qui sont restituées dans des fichiers, dans des formats qui sont disponibles pour des techniciens qui voudraient les réutiliser.

Cette action, qui bénéficie du soutien financier de l'Europe (FEDER) et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a été lancée fin 2016 et c'est donc une action qui est mutualisée à l'échelle de l'Etablissement au bénéfice de l'ensemble des territoires de SAGE pour lesquels l'Etablissement assure le portage des procédures.

Cette action a donné lieu à un bilan des données existantes, à une analyse de ces données et à une restitution sur les territoires des 9 SAGE. 8 réunions des CLE ont été organisées sur les 15 derniers jours – plusieurs Présidents de CLE sont présents aujourd'hui – avec au moins une réunion un peu particulière qui a été mutualisée aussi entre 2 SAGE, une réunion inter SAGE pour les SAGE Allier aval et Sioule.

Ces 8 réunions ont rassemblé plus de 250 personnes au total. Elles laissaient place à des temps importants d'échanges dont s'est saisie chaque CLE de manière différente, ce qui illustre en fait que l'objectif était bien d'aller rejoindre les préoccupations des acteurs en fonction de là où ils en étaient et donc dans chaque CLE, les échanges n'ont pas porté sur la même chose et c'est tout à fait normal.

Le message central au final est de dire aux CLE et aux acteurs « sachez qu'il y a des connaissances sur les impacts du changement climatique sur le territoire qui concerne, sachez que ces connaissances voilà ce qu'elles sont, voilà ce qu'on peut dire actuellement, voilà ce que les connaissances scientifiques peuvent dire sur l'évolution des température de l'air, de l'eau, des précipitations, des débits, etc. ; voilà ce qu'on peut dire mais aussi ce qu'on ne peut pas encore dire ou les limites de ce qu'on peut dire, mais ces connaissances permettent d'ores et déjà d'agir et d'anticiper le changement climatique, soit en continuant des actions que vous avez déjà engagées, puisqu'on ne part pas de rien, soit en réfléchissant à des mesures d'adaptation supplémentaire qui pourraient être des mesures d'adaptation ou même d'anticipation des impacts du changement climatique.

Voilà en quelques mots.

Et ce sont des réunions qui viennent en sensibilisation, on peut dire je pense en première sensibilisation parce que parfois on a vu que certaines personnes étaient encore très peu au fait du sujet et même, dans certains cas, il y a eu des prises de parole montrant encore une méconnaissance du changement climatique voire un peu de scepticisme par rapport à cela. Les CLE en reparleront et notamment soit à leur initiative propre, en prenant le relais de ce qui a été fait, soit aussi dans le cadre d'autres dispositifs et en particulier l'élaboration d'un plan d'adaptation à l'échelle du bassin Loire Bretagne, un projet qui sera proposé au Comité de bassin demain. Et ce qui est à souligner peut-être, c'est que parmi les leviers d'action qui sont évoqués dans ce plan d'adaptation, c'est la restitution des connaissances disponibles au plus près du territoire et donc c'est vraiment l'exercice auquel on s'est livré.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et pour corroborer les dires de M. ROSSIGNOL, donc il était hier à la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes que je présidais à Saint-Etienne, cette présentation a été très appréciée. La Vice-présidente du Département était présente aussi. Il y a des gens qui sont plus au fait que d'autres mais ça permet de donner une information à l'ensemble des partenaires de la CLE. Très belle présentation en effet.

C'était un avis, il n'y a pas de délibération sur ce dossier.

INTERVENTION DE M. GERAULT

On voit émerger beaucoup d'interventions, de travaux, d'études, de plans, de schémas, sur cette thématique. Il faut vraiment qu'on se coordonne entre différentes structures : entre les Régions qui adoptent des plans climat, les CESER qui adoptent des documents, l'Agence de l'eau demain, avec une déclination tout au long de l'année 2017 sur l'ensemble du territoire, notamment au niveau des CLE. Alors excusez-moi de mettre les pieds dans le plat peut-être, pour certains, mais il faut vraiment qu'on arrive à se coordonner. D'abord parce que c'est du temps, c'est de l'énergie, c'est de la cohérence, et puis c'est de l'argent public. J'en ai parlé avec mes collègues au CA de l'Agence de l'eau et on interviendra aussi dans ce sens-là au Comité de bassin demain, pour que les acteurs tirent dans le même sens. Je pense que sur ces sujets-là il n'y a pas lieu d'être divisés et de perdre de l'énergie. Et il faudra trouver l'articulation entre nous et l'ensemble des acteurs, y compris d'Agence de l'eau, sur ce sujet-là. C'est indispensable.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est bien d'accord.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour vous remercier, j'allais dire, de cette prise de position, en disant que c'est précisément ce qui fait que, bien qu'ayant été à l'initiative dès 2007 de l'ensemble de ces travaux de mobilisation de connaissances, aujourd'hui l'Etablissement, pour favoriser la meilleure coordination possible de tous ceux qui depuis interviennent, se concentre exclusivement sur les domaines où il a un intérêt à agir direct. C'est-à-dire : il a commencé par appliquer les connaissances qu'il avait à la gestion des deux ouvrages stratégiques de Villerest et de Naussac, autrement dit il a commencé à raisonner en disant « par rapport à ces deux ouvrages au pas de temps 2050-2070 grosso modo, qu'est-ce que ça implique en termes de gestion de l'étiage, l'écrêtement des crues plus difficilement, puisqu'on sait que ce sont des données qui comportent davantage d'incertitudes ? ». On est en lien direct en tant qu'opérateur. Alors, effectivement, on serait heureux que ces travaux, y compris par rapport à des anticipations des modes de gestion, puissent pénétrer d'autres instances et qu'il puisse être fait état des résultats de ces travaux, parce qu'ils ont des conséquences pour tout le bassin. Il ne serait pas inutile non plus que les opérateurs qui sont bénéficiaires du soutien d'étiage et de l'écrêtement des crues sachent que déjà tout ce travail d'anticipation est en route.

Deuxièmement, ce qu'évoquait Benoît ROSSIGNOL, ce sont les SAGE parce que dans le portage des SAGE, on s'est aperçu qu'entre une donnée qui est disponible à un endroit et l'exploitation qui en est faite par les opérateurs dans ces lieux de concertation et de création d'actions que sont les CLE des SAGE, il y a quelquefois un peu d'intermédiation à faire. Dans ce cadre notre travail visait simplement à dire « on ne fait pas une étude supplémentaire mais tout cela est disponible, je vous le traduis dans votre langue à vous pour que vous compreniez, par rapport à ce que vous faites et à ce que vous avez dans votre programme, comment éventuellement vous pouvez déjà commencer à avancer ». Ça c'est le deuxième travail.

Et le troisième volet, c'est quand même, par rapport à des perspectives de gestion à terme de systèmes d'endiguement, d'intégrer là aussi la problématique du changement climatique. Par rapport à ces infrastructures qui se gèrent à des pas de temps de 50 ans, 100 ans, pour faire en sorte qu'on ne se retrouve pas plus tard avec des investissements qui n'aient pas été consentis dans la bonne direction.

Pour résumer et rejoindre les propos du 1er Vice-président, l'Etablissement ne suscite aucune initiative nouvelle hors de son champ d'intervention strict. La seule qu'il a tenté à un moment de faire mais qui pour l'instant n'a pas prospéré, c'est de dire « plutôt que de constater que ce qu'on propose ne se fait pas, il serait peut-être temps de questionner la manière dont on propose aux gens de faire », autrement dit de revisiter les schémas qu'on propose, sous l'angle des sciences comportementales appliquées à la gestion de l'eau et des risques naturels associés ; autrement dit, ce n'est pas parce que j'ai une circulaire sur la table que forcément elle va être appliquée. Il y a peut-être des moyens qui sont plus efficaces en tenant compte de la manière dont les acteurs se comportent pour avancer dans cette voie-là. Mais c'est un dossier sur lequel, aujourd'hui, l'Etablissement n'a pas pu avancer. Il est prêt à le faire dès lors qu'on lui donnera le signal pour aller dans ce sens, parce que c'est vraisemblablement là que se situe l'un des principaux leviers, au-delà du foisonnement d'interventions auquel on peut assister.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, Monsieur le Directeur, pour ces précisions. Il n'y a pas de délibération, c'était une restitution des connaissances.

11. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Lignon du Velay

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

En application du Code de l'Environnement, le Président de la Commission Locale de l'Eau, a sollicité le 9 décembre 2016 l'avis de l'Etablissement public Loire, en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin, sur le projet de SAGE Lignon du Velay.

Le périmètre du SAGE Lignon du Velay, d'une superficie d'environ 708 km² s'étend sur 3 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche, la Haute Loire et la Loire.

Présentation succincte du projet :

Ce projet comporte 9 objectifs généraux, 24 objectifs opérationnels et 31 dispositions classés au sein de 5 enjeux :

- Préserver et mieux gérer la ressource en eau,
- Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant,
- Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau,
- Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE,
- Informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau.

Ce projet de SAGE sera abordé demain en réunion du Comité de bassin.

Le projet d'avis émis par cette instance aujourd'hui fait état qu'une réserve sera formulée. Donc l'avis est favorable mais avec une réserve notamment sur l'aspect du volet inondation qui aujourd'hui n'apparaît pas en tant que tel dans le projet. Une recommandation sera également précisée concernant les volumes aujourd'hui disponibles indiqués dans ce projet.

COGEPOMI : cette instance ne n'est pas encore prononcée officiellement mais prévoit d'émettre un avis favorable sans recommandation.

Observations de l'Etablissement sur ce projet : afin de le préparer, l'Etablissement a sollicité, au travers d'un courrier de son Président, l'ensemble des collectivités concernées ainsi que son représentant au sein de la CLE, Monsieur TONSON. Ce dernier a indiqué que ce projet n'appelait pas de remarque particulière de sa part.

Suite à un échange récent avec les services du Département de la Haute-Loire, il peut être ajouté que l'assemblée départementale a formulé un avis favorable avec une réserve sur les règles relatives aux volumes maximum disponibles, depuis la date de la rédaction de la présente note, ainsi que quelques observations notamment sur la composition de la cellule d'animation ainsi que sur la nécessité de mettre une sectorisation prioritaire sur la restauration de l'hydromorphologie ou encore devoir rappeler la notion de solidarité aval-amont au sein de ce projet de SAGE.

En ce qui concerne la lecture de ce projet par le prisme des missions de l'Etablissement, il peut tout d'abord être souligné que les dispositions visant à réduire la pollution des eaux sur le périmètre du SAGE devraient indirectement contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de la retenue du barrage de Villerest situé en aval de ce territoire. Il en est de même concernant la disposition visant à renforcer les actions de restauration et d'entretien de la ripisylve qui devrait contribuer à terme à réduire la quantité d'embâcles arrivant dans la retenue du barrage de Villerest.

Concernant le domaine d'intervention au titre des inondations : il est relevé, comme c'est le cas dans le projet d'avis du Comité de bassin, l'absence d'un volet spécifique sur cette thématique qui est seulement évoquée dans un alinéa d'une disposition de l'enjeu 5 « Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau ».

Au titre de l'aménagement et de la gestion des eaux : il est relevé la prose en considération par le SAGE Lignon du Velay des deux autres procédures de SAGE voisines, à savoir Loire amont et Loire en Rhône-Alpes, dont l'animation est assurée en phase de mise en œuvre par l'Etablissement. Cela se traduit notamment, par exemple, par une volonté de mettre en place une commission inter SAGE ou encore de partager des connaissances et retours d'expérience notamment sur la gestion des grands ouvrages de type Grangent.

Plusieurs autres remarques sont émises concernant notamment les dispositions relatives aux espèces exotiques envahissantes pour lesquelles il est proposé de compléter le cadre réglementaire, les différents types de gestion et d'intervention préconisés ou encore l'organisation des secteurs.

En ce qui concerne les dispositions liées à la restauration de la continuité écologique, il est proposé d'ajuster les valeurs des taux de fractionnement, de compléter une des dispositions avec la mise en place d'un suivi permettant de vérifier l'efficacité des aménagements et les gains obtenus suite à la restauration de la continuité écologique.

Par ailleurs, concernant la gouvernance, il est relevé que la CLE envisage de solliciter le SICALA de Haute-Loire pour assurer le rôle de structure porteuse de la mise en œuvre de cette procédure et qu'il adapte en conséquence ses statuts.

Concernant maintenant la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, plusieurs projets de recherche soutenus dans le cadre du Plan Loire apportent des éléments de réponse à certains enjeux prioritaires du SAGE Lignon du Velay, tels que sur la qualité de l'eau et des sédiments, des zones humides ou encore les espèces invasives.

Il est donc proposé d'ajouter une recommandation générale invitant les porteurs de projets à prendre en considération cette connaissance fondamentale et opérationnelle accessible en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

Pour terminer, afin de faciliter la lecture, la compréhension et la mise en œuvre du projet, quelques observations de forme mais également des erreurs matérielles ont été soulignées dans l'avis formulé par l'Etablissement.

Il est proposé d'approuver la délibération correspondante et de l'adresser au Président de la CLE du SAGE Lignon du Velay.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà. Avec les remarques donc qui ont été citées par Monsieur BOISGARD.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

J'ai présidé ce SAGE durant le mandat précédent. Il est vrai que, de ce fait-là, j'en ai quand même une bonne idée en tête et ce qui m'a surprise dans la démarche, c'est qu'en fait en l'espace d'un an, il a changé complètement d'orientation, en venant plus sur effectivement les plans un peu habituels mais à l'origine il n'était pas tellement construit pour arriver à la conclusion qu'on a aujourd'hui. Il était vraiment fait dans un cadre de concertation et de travail avec la ville de Saint-Etienne, parce que c'est un tout petit périmètre et dans ce périmètre-là il y a le barrage de La Vallette qui sert d'alimentation en eau potable pour la ville de Saint-Etienne. Aujourd'hui, c'est plutôt effacé mais il y a quelques années de cela en arrière, les 2 communautés avaient du mal à se parler et ce SAGE-là a été fait pour que les interlocuteurs puissent se parler.

Donc est-ce que c'est l'amélioration de la situation qui a fait que, du coup, cet enjeu, qui était pourtant l'enjeu essentiel de constitution de ce SAGE, a été oublié et, du coup, cette notion-là a été oubliée.

Et par ailleurs, il y a eu je pense quand même un lobbying un petit peu fort sur les acteurs de protection de la nature et ils se sont servis de la simple étude prospective sur les débits des eaux qui n'était pas faite tellement pour réfléchir à des débits des eaux mais à des problématiques de pollution, parce que c'était quand même la problématique de pollution qui était l'enjeu numéro 1.

Pour finir, pour installer une règle pour encadrer les volumes disponibles. Or aujourd'hui, cette règle apparaît un peu disproportionnée par rapport au territoire amont, qui n'est pas le territoire justement impacté, alors que ce SAGE propose vraiment d'accompagner les territoires en tension, et là il n'y a pas de règle sur les territoires en tension.

Je trouve que cela crée un déséquilibre entre des territoires qui n'avaient pas besoin d'être en déséquilibre en mettant une règle pour ceux qui étaient à peu près corrects et en n'en mettant pas pour ceux qui justement ont besoin d'aller plus loin. Donc au niveau du Département de la Haute-Loire, on a tenu à affirmer la non-pertinence de cette règle en émettant un avis favorable mais avec réserve du retrait de cette règle pour qu'on puisse revenir à de la concertation et compléter l'étude, peut-être plutôt sur les prélèvements puisqu'aujourd'hui ce n'est quand même une étude approfondie qui a été faite. Les prélèvements, on ne les connaît pas si bien que ça donc c'est difficile de mettre des volumes maximum prélevables alors qu'on ne connaît pas les volumes prélevés.

Ensuite, dans les préconisations qui ont été indiquées aussi, on a trouvé aussi que ce petit SAGE était gourmand en termes d'ETP, puisqu'il en prévoyait 5 au départ. Il a quand même diminué à 1,7 lorsqu'on a réagi mais même 1,7 sur un tout petit territoire comme ça, ça reste important. Ce qui nous importait plutôt, c'est qu'au lieu de faire de l'animation pour compter éventuellement des débits, parce que c'était un l'idée, on préférait plutôt des actions opérationnelles sur le terrain, c'était quand même plus valorisant, d'autant que, vous avez vu, il y a quand même du travail qui est fait de longue date, une morphologie sur cette rivière-là. Donc l'idée, c'était de continuer ce travail-là.

Et puis, effectivement, dans la foulée, dans l'émulation du moment, toutes les berges ont reçu dans le cadre du PAGD un point pour la protection de la ripisylve. Alors toutes les berges, tous les ruisseaux, tous les mètres de ruisseaux ça paraît beaucoup. Il conviendrait peut-être de prioriser tout ça.

Voilà pourquoi le Département de la Haute-Loire a émis quelques réserves. Et moi j'aimerais qu'au niveau de l'EP Loire on puisse vraiment avoir des réserves sur cette question de la règle 1 sur le prélèvement des débits.

Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez eu la délicatesse de m'envoyer la délibération de l'assemblée départementale de Haute-Loire. Je vous propose de l'annexer à notre délibération pour être en cohérence avec le Département de la Haute-Loire, sans problème. Hier nous avons eu une présentation du SAGE, plus en détail, à la CLE de Loire en Rhône-Alpes et il y avait un représentant, un de vos collègues élus de Haute-Loire, qui est intervenu dans le même cas. On ne délibérait pas, c'était uniquement pour informer ma CLE, comme on est voisins, donc ça nous intéresse de savoir ce qui se passe à côté de chez nous.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'annexer la délibération pour être en cohérence par rapport à votre position.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

A priori il n'y a pas d'automaticité à ce qu'on reprenne des avis de Départements. Si vous proposez qu'on reprenne un avis, j'aimerais qu'on le connaisse, qu'on sache effectivement ce qui a été écrit. Mais en amont de ça, je n'ai pas très bien compris l'argumentation sur les volumes prélevés et prélevables. J'ai compris que vous disiez que comme on ne connaissait pas bien les volumes

prélevés, on ne pouvait fixer une règle sur les volumes prélevables, or il me semble que c'est la connaissance de la ressource qui permet de fixer les volumes prélevables et après les volumes prélevés doivent s'adapter. Ou alors je n'ai pas bien compris.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

En fait, ils n'ont pas construit l'étude comme ça. Ils ont émis des hypothèses, ils n'ont travaillé qu'avec des hypothèses. Moi, ce que j'espérais, quand j'avais fait lancer le travail, c'était que justement on ait des relevés de quantités d'eau pour savoir où on en était. Et en fait, ils ont fonctionné avec des hypothèses. Donc on a et des hypothèses de débits entrants et des hypothèses de débits prélevés. Donc je trouve qu'hypothèse + hypothèse, ça mérite un travail un peu plus approfondi avant d'aller plus loin. Donc ça c'est la partie, je dirais, mathématique de l'histoire mais au-delà de ça, la vraie problématique c'est plutôt la problématique de fond, je dirais de philosophie presque, où alors qu'on est sur un territoire qui va bien, on va se mettre à mettre des règles, et sur les territoires à enjeux et en tension, là on dit qu'on ne fait rien, qu'on continue de réfléchir. Je trouve que ça ce n'est pas sérieux, c'est juste pas sérieux.

INTERVENTION DE M. FAUCHEUX

Je ne suis pas spécialiste de la chose mais, bon, qu'on fonctionne par hypothèses pour évaluer des ressources mobilisables d'eau, j'ai l'impression qu'on fait toujours comme ça, parce qu'on n'arrive jamais à connaître complètement ce qui est disponible.

Après, ce que je comprends, c'est que vous n'avez pas forcément d'opposition de principe à ce qu'il y ait des règles sur les prélèvements mais que vous souhaiteriez que cela s'applique sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur le territoire qui n'est pas en tension.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Si on part dans l'idée de règles, à ce moment-là oui mais sauf qu'en aucun cas ça a été les discussions de lancement de ce SAGE. Ce n'était pas ça la question. La question c'était les problématiques de pollution et de limiter l'eutrophisation de barrage et, en fait, on est parti sur des questions de règles et des questions de prélèvements alors qu'on parle de ruisseaux qui sont larges comme ça. On est au litre près.

Le souci qu'on avait à gérer, et c'est pour ça que même dans le cadre du plan climat, je pense qu'on a intérêt à chercher sur l'innovation, la recherche et des éléments comme ça sur ces milieux-là les soucis qu'on a c'est que chaque fois qu'on a une station d'épuration fonctionnelle mais sur des petits villages et des petits ruisseaux, je veux dire, en été c'est la seule station qui alimente le ruisseau. Donc la problématique ce n'est pas de faire des prélèvements sur ce ruisseau, de toute façon il n'en a pas plus ou pas moins, la problématique c'est comment cette pollution qu'on rejette à un endroit T, qui pourtant correspond aux normes et est malgré tout problématique vis-à-vis de l'eutrophisation. C'était plutôt un travail dans ce sens-là qu'il fallait faire, un travail sur des questions de réflexion de comment on peut gérer, aller plus loin dans l'innovation, en se disant « tiens, ça c'est une rivière qui est complètement à sec, ou presque, en étiage ; comment on fait pour qu'elle continue d'aller bien alors que le seul contributeur est la station d'épuration » ; ce n'était pas de discuter sur des questions de prélèvements.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai, hier c'était aussi un peu le cas. On s'est étonné que la CLE de ce SAGE n'ait pas négocié ça, travaillé ce dossier- là avant. Le Département est quand même un acteur majeur dans un SAGE. Je ne vous le cache pas, on a été un peu surpris, tous les partenaires autour de la table. Il y a peut-être un manque de dialogue, je ne sais, encore une fois ça ne nous regarde pas, c'est votre travail. Je pense que c'est équilibré de proposer un avis favorable avec les réserves que vous avez indiquées.

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Peut-être indiquer, en réponse à l'interrogation du 2ème Vice-président, qu'aujourd'hui l'Etablissement n'est pas encore formellement destinataire de l'avis du Département.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Non, parce qu'il a été modifié en séance.

INTERVENTION DE M. EUDE

Donc on n'a pas encore reçu l'avis, c'est pour cela qu'on ne l'a pas produit. Pour autant, il a paru important de faire état de ce qui avait été dit par rapport à cette session pour que, justement, dans le cadre de la réunion de ce jour, on n'occulte pas le fait qu'apparemment il y avait des discussions, y compris par rapport à la formulation de cet avis.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Il a été modifié justement en séance. Les services s'étaient prononcés sur la question de la règle, n'avaient pas osé se prononcer sur la question des ETP et là quand même, en séance, on a tenu à cette modification-là. Et puis en séance, on avait réaffirmé en fait aussi la problématique de la solidarité aval-amont, parce qu'on parle toujours de la solidarité amont-aval, or sur ce territoire-là, ce qui est important c'est la solidarité aval-amont. Et effectivement, peut-être pour répondre un peu à Daniel, si ce SAGE a changé si vite justement, en l'espace d'un an, c'est qu'aujourd'hui la CLE n'est pas homogène. En fait, ce sont les acteurs de l'aval qui se sont retrouvés à être maîtres de la CLE, enfin qui sont présents sur la CLE, du fait du changement électoral, et il n'y avait plus personne de l'amont. Or l'amont est déjà situé dans un périmètre de captage Grenelle, donc des règles il en a, il peut en avoir à n'importe quel moment. Il est déjà très bien ficelé. Et ce qui était intéressant, c'était de construire des choses à l'aval mais ça a été plus facile de continuer à proposer des choses pour l'amont qui n'est pas la zone pertinente aujourd'hui pour continuer à proposer des choses. Donc malgré tout, en filigrane, vous retrouvez ces conflits, ces tensions, qu'il peut y avoir entre l'aval et l'amont d'un barrage.

INTERVENTION DE M. ASSEZAT

Moi, je ne suis pas sur le secteur contrairement à Nathalie qui le connaît mieux. Par contre, je dois rapporter qu'on a eu le débat sur ce SAGE au dernier Comité Syndical du SICALA et il y a eu un vote unanime pour le projet tel qu'il était. Cela a été rapporté par les élus du coin. Alors, moi je me contente de répercuter l'avis du SICALA puisque je représente le SICALA ici. C'est vrai qu'il y a eu un débat au Comité Syndical et qu'il y a eu un vote unanime sur le projet.

Voilà. Je n'ai pas d'autre chose à rajouter sur ce projet.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce que je vous propose, c'est qu'on vote l'avis comme il est prévu et on annexera simplement l'avis du Département de la Haute-Loire. Mais nous, on a bien notre avis, tel qu'il vous a été présenté, c'est-à-dire l'acceptation avec les réserves que l'on a exposées. Et donc demain, à l'Agence de l'eau, on verra.

Sur ce dossier, je rappelle, on donne un avis favorable avec nos demandes, nos observations, et en annexe simplement l'avis du Département.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Oui, une, de Monsieur SAUVADE. Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Peut-être pour finir, quand même : les services de l'Etat ont dit que cette règle-là serait compliquée à gérer. Les services de l'Etat étaient contre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bon courage pour demain et puis pour la suite, pour les futures CLE.

12. Point d'information sur l'évaluation de la politique d'accompagnement des SAGE en Loire-Bretagne

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Le contexte général de l'évaluation

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne confie à un groupe permanent la définition et le suivi d'un plan pluriannuel d'évaluations des politiques publiques.
C'est dans ce contexte que s'est inscrite sur la période 2015-2016 l'évaluation de la politique d'accompagnement des SAGE en Loire Bretagne. Sa conduite a été confiée à un comité de pilotage composé de 23 membres représentant les CLE, les structures porteuses de SAGE, les collectivités, les services de l'État, le groupe permanent d'évaluation et l'agence de l'eau. L'Etablissement, en tant que structure porteuse de SAGE, y était représenté par 2 chargés de missions SAGE, et participaient également 2 élus délégués à l'Etablissement.
À partir de questions évaluatives portant principalement sur la valeur ajoutée de l'accompagnement technique et financier de l'Agence, l'évaluation a permis de dresser tout d'abord un panorama des SAGE en Loire-Bretagne, de réaliser un bilan des interventions de l'Agence, et enfin de dégager 12 recommandations qui ont été regroupées en 4 grandes orientations qui visent à améliorer la politique de l'Agence en matière d'accompagnement des SAGE.
A la lecture de ces éléments par le prisme des missions de l'Etablissement et notamment celle de structure porteuse de 10 procédures SAGE à terme en 2017, il peut être relevé les préconisations suivantes, portées dans la note, étant entendu qu'un code couleur a été affiché afin de vous montrer aujourd'hui ce qui est déjà mis en œuvre par l'Etablissement public Loire, entrepris mais qui pourrait être développé ou renforcée, ainsi que des éléments présentant l'intérêt pour la structure Etablissement.

Nous n'allons pas passer l'ensemble des alinéas présentés dans la note.

Orientation n° 1

Juste rapidement, au niveau de l'orientation n° 1, qui avait trait à la poursuite de l'appui technique et financier aux structures porteuses, aux animateurs et aux CLE. Il peut être souligné qu'il est demandé que soit recherchée une optimisation des ressources par une mutualisation des moyens entre SAGE mais également entre SAGE et CT, ce qui est déjà effectué au sein de notre Etablissement.
Par ailleurs, il est aussi suggéré que soient favorisés les échanges d'expériences entre SAGE en capitalisant et en mutualisant les expériences à l'échelle du bassin et en communiquant sur la valeur ajoutée et la richesse des initiatives locales. Pour exemple, il y avait la question des réunions GEMAPI en 2016 ainsi que l'étude que nous avons pu mener, la prestation sur l'impact aux changements climatiques en 2017.
Il est également proposé de renforcer les échanges entre les référents SAGE pour que l'expérience acquise soit utile aux autres territoires. A titre d'exemple, il est rappelé que chaque animateur de SAGE est aujourd'hui identifié comme référent dans une thématique spécifique, donc il doit monter en compétence pour pouvoir apporter un appui à l'ensemble des autres animateurs du service.

Orientation n°2 : améliorer la gouvernance de l'eau

La première recommandation formulée est de renforcer les compétences en finançant notamment la formation des animateurs, ce qui est fait aujourd'hui au sein de l'Etablissement mais qui pourrait être renforcé. Il est préconisé aussi qu'il y ait une rencontre annuelle entre l'Agence de l'eau, l'animateur, le président de la CLE et la structure porteuse, ce qui n'est pas forcément fait de façon formelle sur toutes les procédures donc ce qui peut être intéressant à mettre en œuvre à terme.
Capitaliser les outils de communication existants et inciter les animateurs à partager leurs outils et expériences, ce que nous nous efforçons de faire aujourd'hui et notamment au travers des sites Internet des SAGE qui sont mutualisés, que ce soit sur leur hébergement ou sur leur développement.
Peut-être également souligner qu'il est préconisé de développer des outils pour renforcer l'intérêt et la mobilisation des élus pour les SAGE et faciliter ainsi leur appropriation d'enjeux complexes présentés dans ces procédures.
Ou encore, améliorer la communication à destination des élus et communiquer sur ces expériences, ce que nous essayons de faire au travers des notes que nous pouvons être amenés à vous présenter dans nos différentes instances.
Concernant le renforcement du rôle des CLE, il est préconisé d'assurer un suivi des actions hors contrats territoriaux mises en œuvre sur le territoire. C'est en ce sens que nous demandons à l'ensemble des animateurs de participer à un certain nombre de réunions ayant trait à la trame verte et bleue, au SCOT ou encore au SLGRI, pour pouvoir assurer le lien avec les actions préconisées dans les contrats.
Il peut être également souligné, concernant les données, l'appui qui pourrait être apporté aux animateurs de SAGE pour accéder facilement aux données. Nous, en ce sens, une mutualisation d'une sigiste a été mise en place afin que les animateurs puissent bénéficier de données consolidées.
Ou encore, l'organisation de journées d'information sur certaines thématiques, ce qui est aujourd'hui effectué au niveau des CLE et nous nous efforçons aussi de le faire dans le cadre des réunions de service en apportant aux animateurs des journées de formation technique spécifique.

Orientation n°3 : favoriser le déploiement sur le territoire des actions préconisées par les SAGE

Il y a la question du renforcement du lien entre les SAGE et contrats territoriaux, notamment au travers de la mutualisation des moyens. L'exemple qu'on pourrait donner est tout d'abord celui sur le territoire du SAGE Allier aval avec le portage également du contrat territorial Val d'Allier, ou encore le portage des contrats régionaux de bassin versant du Loir en lien avec le SAGE du même cours d'eau et sur le territoire du Val Dhuy Loiret.

Orientation 4 : favoriser l'atteinte des objectifs environnementaux

Favoriser l'atteinte des objectifs environnementaux, donc encore une fois la question de l'adaptation et de l'amélioration de la communication. Ce sont des éléments que nous essayons aujourd'hui de promouvoir à chaque fois que nous engageons un outil de communication.

Tout simplement, les éléments qui vous sont présentés aujourd'hui sont des éléments synthétiques. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations au sein d'une synthèse un peu plus fournie (11 pages) qui avait été annexée à la note ainsi que le rapport entier final qui est aujourd'hui en ligne sur le site de l'Agence de l'eau.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces informations.

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je souhaitais simplement indiquer qu'il paraissait important de faire état de ce travail réalisé par nos collègues de l'Agence parce que cela permet de mesurer à la fois les progrès accomplis et un certain nombre de champs explorés. Toujours en lien avec cette question-là, je profite de cette réunion pour attirer l'attention des délégués sur un document important produit par la Commission Européenne, document qui date du 3 février : l'examen de la mise en œuvre de sa politique environnementale. Il y a notamment tout un passage qui concerne la qualité et la gestion de l'eau, dont la directive cadre sur l'eau et parmi les constatations, il y en a une, je pense, qui va nous amener quand même à regarder ces choses-là plus attentivement.

Je vous la lis :
« Les difficultés sont notamment dues aux causes profondes suivantes :

- des mesures de contrôle inefficaces (pourtant il y en a beaucoup) ;
- un manque de coordination entre les autorités responsables de la gestion de l'eau à différents niveaux régionaux et locaux ;
- une coopération insuffisante non seulement entre les organes de gouvernance en charge de l'eau et de la nature mais également avec les autorités compétentes responsables d'autres secteurs ;
- un manque d'accessibilité des données ;
- des politiques de tarification de l'eau inadéquates constituant un autre problème commun dans le secteur de l'eau. »

Si on peut avoir parfois le sentiment en France que cela ne se passe pas trop bien, il faut relativiser, parce qu'apparemment il n'y a pas qu'en France…Pour autant, ce n'est peut-être pas une raison pour persévérer dans des modes de faire qui se révèleraient infructueux.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà pour ce qui n'était qu'une information.

14. Subventions « Patrimoine »

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

L'Etablissement a été sollicité pour 3 demandes de subventions.

Construction et mise à l'eau d'un gabarot (Association Les Chalandoux du 57ème vent, Département du Maine-et-Loire)
L'association conduit et anime depuis 2010 un chantier (ouvert au public) sur les quais de Chalonnes-sur-Loire en vue de la construction d'un gabarot de 18 mètres et de 18 tonnes. Un gabarot, c'est un des bateaux traditionnels de transport de marchandises de la batellerie de la Loire et de ses affluents.
Le montant de cette opération est estimé à 160.880 €. A ce jour l'association est à la recherche de 33.000 € pour boucler le budget.
L'Etablissement est sollicité à hauteur de 5 % du montant total, soit 8.044 €.

Maison de Loire du Loir-et-Cher
La 2ème demande émane de la Maison de Loire qui a organisé le week-end dernier une manifestation intitulée « Agissons pour une Loire propre » (13ème édition), qui mobilise sur 2 jours à la fois des scolaires et du grand public. D'après les éléments que j'ai pu avoir, la manifestation s'est bien passée. 1.400 élèves se sont retrouvés pour le ramassage. 70 mètres cubes de déchets ont été collectés.
L'Etablissement est sollicité pour une subvention à hauteur de 540 €, soit un peu plus de 9% du budget total de l'opération.

Association SOLIDEX – « Jetez-vous à l'eau »
La 3ème demande de subvention émane de l'association Solidex qui sollicite l'Etablissement pour participer au financement d'une opération réalisée par trois de ses membres visant à ramasser des déchets tout au long d'un périple sur la Loire allant des sources jusqu'à l'estuaire. Il s'agit de descente de 3 mois avec un départ courant juin qui permettra de sensibiliser la population à son environnement, notamment par des actions vers les scolaires et le jeune public via différents relais associatifs, notamment les centres sociaux et de loisirs pendant l'été, des ramassages de déchets avec les enfants, les associations et les bénévoles volontaires.
Il est prévu dans cette opération la réalisation d'un film documentaire, d'une bande dessinée et d'un livre qui retrace les rencontres faites à l'occasion de ce périple.
L'Etablissement est sollicité à hauteur de 10% du montant, soit 1.547,80 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci.

Pour la subvention à l'association Les Chalandoux du 57ème vent, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Pour la subvention à la Maison de Loire du Loir-et-Cher, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Pour la subvention à l'association SOLIDEX, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

15. Gestion du personnel

La dernière délibération concerne la transformation d'un poste de rédacteur territorial Il s'agit d'autoriser à compter du 1er juillet 2017 la substitution au tableau des effectifs de l'Etablissement d'un poste de rédacteur territorial en un poste de rédacteur principal de seconde classe. L'agent qui sera nommé sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire de rédacteur principal de seconde classe territorial complétée par les primes statutaires et de modifier le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire.

Y a-t-il des questions, des commentaires ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

16. Questions diverses

Deux informations :

- A 18h00, une conférence de presse au siège de l'Etablissement sur la présentation du hors-série « La Loire et ses Terroirs » sur la géoarchéologie fluviale, à laquelle je serai présent.

- A partir de demain, nous accueillons une délégation de Saxe-Anhalt qui va rester 3 jours sur notre territoire. Ils arrivent demain après-midi. Je la recevrai aussi. Il y a aura un dîner ici-même à l'Hôtel de Région. Ils iront ensuite à Blois puis Tours. Une belle délégation.

Merci de votre participation, de ces débats très constructifs. Pour ceux qui vont demain à l'Agence de bassin, à demain. Et puis autrement, bon retour.